

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(78^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 14 juin 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRÉ-ANDRÉ WILTZER

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 2955).

Ordre du jour complémentaire (p. 2955)

2. **Demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 2956).

3. **Europe**. - Suite du débat (p. 2956).

MM. Adrien Zeller,
Richard Cazenave,
Jean Tardito,
Jean-Michel Boucheron,
Willy Diméglio,

M^{me} Nicole Catala,

MM. Jacques Blanc,
Pierre Mazeaud,

Daniel Garrigue,
François Guillaume,
Jean-Claude Lenoir,
Yves Van Haecke,
Marc Reymann,
Pierre Lellouche,
Aymeri de Montesquiou.

M. Alain Lamassoutre, ministre délégué aux affaires européennes.

Clôture du débat.

4. **Dépôt d'un rapport** (p. 2980).

5. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 2981).

6. **Ordre du jour** (p. 2981).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 30 juin 1994 inclus, fin de la session ordinaire, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite du débat sur l'Europe.

Mercredi 15 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Deuxième lecture :

- de la proposition de loi sur le versement de primes de fidélité ;

- du projet sur l'ordre des géomètres-experts.

A vingt et une heures trente :

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur le code de la santé publique ;

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet relatif au don et à la procréation.

Jeudi 16 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 17 juin, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet relatif à certaines modalités de nomination dans la fonction publique ;

Projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Lundi 20 juin, à quinze heures :

Neuf projets de loi portant approbation de conventions ou accords internationaux.

A vingt et une heures trente :

Troisième lecture du projet sur le traitement de données nominatives dans le domaine de la santé.

Mardi 21 juin, à neuf heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur le respect du corps humain ;

A seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la recherche et débat sur cette déclaration.

Mercredi 22 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur l'emploi dans les départements d'outre-mer.

Jeudi 23 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite du projet sur l'emploi dans les départements d'outre-mer ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'habitat.

Vendredi 24 juin, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'organisation du temps de travail dans la fonction publique.

Lundi 27 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, deuxième lecture :

- du projet de programmation militaire ;

- du projet sur les pouvoirs de contrôle en mer ;

- de la proposition de loi sur l'Ecole polytechnique.

Projet, adopté par le Sénat, sur la sécurité sociale.

Mardi 28 juin, à neuf heures trente, seize heures, après la communication du Gouvernement, et vingt et une heures trente, et mercredi 29 juin, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur la sécurité sociale.

Jeudi 30 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, deuxième lecture du projet sur les voies navigables ;

Navettes diverses.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

M. le président. Par ailleurs, la conférence des présidents a décidé d'inscrire à l'ordre du jour, en application de l'article 151-3, alinéa premier, du règlement, le lundi 20 juin, à dix heures, les propositions de résolution de MM. Jean-Claude Lefort, Michel Destot et Franck Borotra sur la directive fixant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz.

Elle propose, en outre, d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire, le vendredi 24 juin, à neuf heures trente, les propositions de loi de MM. Pierre Lang, Rémy Auchedé et Jérôme Bignon sur la clôture de la chasse des oiseaux migrateurs, et le mercredi 29 juin, à vingt et une heures trente, les demandes de levée de l'immunité parlementaire de M. Bernard Tapie.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

2

DEMANDES D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

M. le président. La conférence des présidents a été saisie de demandes tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée à la discussion de la convention fiscale avec le Ghana, de la convention fiscale avec la Côte-d'Ivoire, de la convention sur le patrimoine archéologique et du traité d'amitié France-Espagne-Andorre.

Il peut être fait opposition à ces demandes, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement, jusqu'au vendredi 17 juin, à dix-huit heures.

3

EUROPE

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur l'Europe.

La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, à l'occasion des élections européennes de dimanche dernier, c'est la France qui, des douze pays de l'Union européenne, aura révélé l'opinion publique la plus éclatée, la plus protestataire, la plus incertaine et la plus méfiante, en dehors de l'Italie, à l'égard des formations politiques traditionnelles.

Certes, un mode de scrutin archaïque - vous l'avez souligné, monsieur le ministre - amplifie probablement les mouvements d'opinion.

Certes, dans une société en crise, des poussées de fièvre sont d'une certaine manière une réaction normale.

Certes, beaucoup de préoccupations internes liées à la persistance du chômage et au poids des affaires se sont manifestées.

Mais, les faits sont là : même si le pôle européen reste majoritaire mais la mise en cause et la critique de l'Europe le scepticisme, la tentation du repli, voire certaines formes de nationalisme ont gagné une partie nouvelle de nos concitoyens.

Quels sont, dès lors, notre rôle et notre mission, ainsi que ceux du Gouvernement ? C'est à cela que je consacrerai mon intervention.

Je distinguerai trois impératifs qui s'imposent à nous : premièrement, prendre au sérieux, comprendre le message émis par les électeurs ; deuxièmement, expliquer, rappeler avec force le sens et la finalité du projet européen du Gouvernement et de la majorité de la majorité ; troisièmement, poursuivre la marche vers l'Union, mais en adaptant avec ténacité ses modalités, ses priorités et ses institutions.

Premièrement, il est indispensable de comprendre le message émis par les électeurs. Il faut l'admettre, le vote européen est pour partie un vote social, mais aussi un vote territorial. Les catégories sociales qui se sentent menacées, le secteur rural profond, tous ceux qui ont de la peine à trouver leur place dans la société moderne ont tendance à se défier de l'Union européenne, notamment du surcroît de concurrence et des risques qu'il implique.

D'autres craignent l'amplification des mouvements migratoires ou une perte de souveraineté pour notre pays ; ils craignent aussi pour notre monnaie, notre protection sociale ou redoutent une accélération des délocalisations.

Pour d'autres, qui ne sont pas toujours rongés par les scrupules, Maastricht serait la source de tous les maux, des agriculteurs comme de l'industrie textile. C'est oublier la fantastique mutation technologique qui fait que chaque hectare de terre produit aujourd'hui 2,5 fois plus de nourriture qu'il y a vingt-cinq ans, et que des machines de plus en plus automatisées remplacent toujours davantage l'effort humain. C'est cette mutation qui est à l'origine des problèmes, parfois douloureux à résoudre, non pas l'Europe, et encore moins le traité de Maastricht, d'application très récente.

Oui, à bien des égards, l'Europe sert de bouc émissaire face aux difficultés d'une société en crise. J'observe d'ailleurs, comme élu d'une région frontalière, que l'Allemagne, soumise aux mêmes mutations, a voté massivement en faveur de partis pro-européens, sans doute parce que ce pays, à tradition libérale et très sociale, mais plus décentralisé, sait mieux que nous gérer les mêmes mutations économiques et sociales. Peut-être aussi parce que la politique sait davantage y faire preuve de proximité !

En ce qui concerne la perte de souveraineté au profit d'une technocratie active et parfois dogmatique, je ferai deux remarques.

Le marché unique, avec ses 300 directives, s'est fait à une vitesse il est vrai très élevée, et même, comme l'a dit Robert Pandraud tout à l'heure, au forceps. Sa réalisation est d'ailleurs encore très inégale, mais l'essentiel est fait. Au pouvoir politique, Conseil des ministres et ministres stimulés par les Parlements, de reprendre les choses en main pour limiter les dérives ; vous êtes d'ailleurs en train de le faire.

Mais comment ne pas rappeler aussi que la perte de souveraineté, soit au profit d'autres organisations internationales encore plus lointaines que Bruxelles, soit tout simplement au profit d'un marché mondial complètement aveugle et sauvage, serait encore plus grande sans l'Union européenne ? On l'a vu à l'occasion des négociations du GATT, au cours desquelles la France a su remarquablement se défendre et faire porter par l'Europe ses légitimes préoccupations.

Le deuxième devoir qui nous incombe est de rappeler le sens profond de l'Union européenne. Constaté que celle-ci et les nouvelles règles du jeu qui l'accompagnent bousculent parfois nos habitudes est une évidence. Pour accepter ces changements et les efforts qu'ils impliquent, il faut sans cesse rappeler leur finalité, non pas élaborer une idéologie de rechange ou une potion magique, mais construire ensemble et progressivement une Europe qui n'étouffe pas notre pays, qui lui permette au contraire d'assurer son influence et son rayonnement dans la paix et dans l'entente durable avec ses voisins. Si des efforts d'adaptation sont nécessaires, ils doivent cependant - et j'insiste sur ce point - être répartis plus équitablement entre nos concitoyens et mieux expliqués pour être plus aisément acceptés.

Si l'Union européenne tend à avoir le visage exclusif d'un marché, d'une bataille d'intérêts et de marchandages, il appartient aux politiques de montrer qu'il s'agit d'abord d'un projet politique et humain qui vise à rapprocher les peuples et à remplacer les luttes fratricides par une solidarité effective pour défendre et promouvoir dans des cultures nationales différentes les mêmes valeurs.

Paul Valéry a écrit un jour de désespoir, songeant à la division politique de l'Europe mais aussi au rayonnement de ses intellectuels dans la période de montée du fascisme : « L'Europe n'a pas la politique de sa pensée. » Aujourd'hui que la marche vers l'union est heureusement engagée mais que certains de nos concitoyens s'inter-

rogent et hésitent sur l'utilité même de l'Europe, que des insuffisances et des dérives se font jour, on peut presque inverser le propos et prétendre que « l'Europe n'a pas toujours la pensée de sa politique ». Oui, il faut redonner du sens à la politique européenne et montrer que les divers volets qui la constituent participent d'une même vision et d'une même ambition.

Troisième impératif : il faut adapter et assouplir la stratégie européenne. Monsieur le ministre, je suis de ceux qui apprécient beaucoup le travail de remise en ordre dans la fidélité à l'objectif d'union, le travail « euro-pragmatique » auquel vous vous êtes livrés dès votre arrivée au Gouvernement, M. Alain Juppé et vous, même si ce travail n'est pas encore complètement perçu par le grand public.

Par ailleurs, on ne dira jamais assez qu'en matière de subsidiarité, de renforcement des pouvoirs du ou des Parlements, qu'en matière d'Europe sociale - pour ne citer que ces domaines -, c'est en réalité la réflexion commencée à l'occasion du traité de Maastricht qui marque le début de la réforme du processus et des modalités d'union.

J'essaierai d'être simple et concret et de faire quelques propositions qui ne prétendent pas pour autant à l'exhaustivité.

Premier point : la démocratisation des décisions. Elle passe à la fois par des réformes et par des pratiques nouvelles. Depuis un an, notre assemblée s'implique davantage dans l'examen des affaires européennes, notamment sous l'impulsion de la délégation présidée par Robert Pandraud. Cela ne me paraît cependant pas suffisant : ce n'est pas seulement la délégation à l'Union européenne, ce sont aussi les diverses commissions permanentes qui doivent s'approprier la matière européenne.

J'aimerais faire un test qui ne se veut pas un piège. Monsieur Pandraud, quelle est la proportion de députés membres de la commission permanente des affaires sociales qui ont eu l'occasion de connaître, d'apprécier et d'analyser la portée exacte de la charte sociale européenne et des dispositions sociales reprises dans le traité de Maastricht, dont l'application est urgente et importante pour nos opinions publiques ? A vrai dire, notre parlement, qui siège cinq mois et vingt jours par an en session ordinaire, c'est-à-dire moins que ceux de tous les autres grands pays d'Europe, et dont les membres ont souvent des fonctions locales importantes, ne peut pas, dans les conditions actuelles de son fonctionnement, s'approprier réellement la matière européenne. Il faut le dire franchement, car c'est la réalité. Nous en voyons d'ailleurs l'illustration ce soir sur ces bancs. Je ne critique personne, je constate.

J'en arrive à la réforme institutionnelle liée à l'élargissement. Elle est indispensable et conditionne l'avenir même de l'union de l'Europe. Pas l'un sans l'autre, chacun le sait, et, à cet égard, les positions de la liste UDF-RPR me paraissent parfaitement appropriées. Mais soyons justes. Sans volonté de progresser, sans esprit de compromis, sans vision politique forte, bref sans esprit communautaire, aucun dispositif institutionnel ne saurait par lui-même porter des fruits durables.

Ma troisième proposition a trait à la désignation et au rôle du Parlement européen. Ce rôle est méconnu en France et les dernières élections n'auront guère éclairé l'opinion à ce sujet. Ce Parlement n'est pas, à mes yeux, qu'un simple organe législatif, il n'est même pas toujours très bien placé de ce point de vue. Mais il a un rôle spécifique et unique : il est dépositaire du désir d'Europe et de l'aspiration de nos concitoyens à coopérer avec les autres peuples qui partagent les mêmes valeurs.

Monsieur le ministre, ayant vu au cours des dernières semaines la fabrication des listes, le déroulement de la campagne et la difficulté très concrète pour nos concitoyens de choisir, j'ai jugé indispensable, et une large partie de l'UDF avec moi, la réforme du mode de scrutin dans le sens d'une régionalisation au moins partielle. Je crois vous avoir entendu tenir des propos très proches tout à l'heure.

M. Jean-Claude Lefort. Magouilles !

M. Adrien Zeller. Nous ne pouvons admettre que des calculs politiques, parfois menés dans nos propres rangs, continuent de s'opposer à l'ouverture rapide de ce chantier. Il y va du respect des citoyens, de la démocratie, de l'enracinement de la Communauté européenne dans nos populations.

Ma quatrième proposition concerne l'Europe sociale. Il n'est pas nécessaire d'être socialiste pour souhaiter des progrès dans cette harmonisation nécessaire. Il ne s'agit pas, je le rappelle, de bâtir un « super-Etat providence » européen, mais de rapprocher les règles du jeu entre nos pays et de doter la Communauté d'un socle, d'un dispositif de base concernant la législation sur le travail, la protection sociale, le dialogue social, la participation dans les grands groupes - vous avez évoqué ce thème tout à l'heure -, bref ce qui touche aux droits fondamentaux des salariés.

Quant au chômage, ne prétendons pas, comme Jacques Delors l'a fait très imprudemment, que l'Europe du marché unique créera huit millions d'emplois. Mais mettons à profit la dimension européenne pour activer et amplifier les initiatives créatrices d'emplois, coordonnons notre action contre l'exclusion ou pour l'adaptation des politiques de l'emploi. Faisons également en sorte que l'application des nouvelles politiques européennes de développement régional, notamment au bénéfice de la France, soient renforcées de façon vigoureuse, en particulier en faveur des populations et des zones défavorisées.

Ne nous trompons pas d'analyse. L'Europe est en crise d'abord parce que nos sociétés, soumises au choc des mutations - technologiques et géopolitiques à l'Est, démographiques au Sud, structurelles, socioculturelles, et même politiques chez nous - sont en crise.

Vivant dans une région frontalière, je constate que l'Europe continue - et c'est heureux - de tisser sa toile tous les jours. Même si elle n'est pas sans risques, elle est la chance de notre pays. Sachons comprendre, expliquer, sachons nous remettre en cause, mais gardons le cap sur l'Europe unie...

M. Jean Tardito. Unie pour les inégalités !

Adrien Zeller. ... car c'est celui d'un authentique espoir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Europe vit à l'heure des paradoxes, et cela a été relevé cet après-midi par bon nombre d'orateurs.

Le premier paradoxe est celui-ci : elle est regardée, à l'Est comme au Sud, comme un Eldorado, elle est reconnue outre-Atlantique comme une nécessité, et pourtant le désenchantement, un certain scepticisme voire le pessimisme se sont emparés des opinions publiques européennes. Chacun s'interroge : si nous, les Européens, nous sommes potentiellement les meilleurs, comment se fait-il que nous soyons plus que d'autres touchés par le

chômage ? Que, dans des domaines touchant à la sécurité, nous ne puissions agir sans recueillir auparavant le soutien des États-Unis et de la Russie ?

Le deuxième paradoxe, c'est que le succès de l'Europe est lui-même à l'origine du péril dans lequel se trouve l'idée européenne. Au départ, deux systèmes étaient en concurrence : celui du Traité de Rome, qui résultait d'une vision franco-allemande, affichait le principe de la préférence communautaire et exprimait la volonté de donner progressivement à l'Europe les moyens d'assurer son destin, d'une part, de l'autre, le système de l'AELE, qui correspondait à la vision britannique. Théoriquement le Traité de Rome l'a emporté, mais en pratique il n'a pas pu imposer jusqu'au bout ses valeurs fondatrices, et voilà pourquoi s'ouvre à nouveau aujourd'hui le débat sur la manière de restaurer la préférence communautaire et se répand la crainte d'une dilution plus forte que jamais.

Le troisième paradoxe, c'est que l'Europe plaisait d'autant plus aux Français qu'ils s'en faisaient une représentation vague, comme s'il s'agissait d'une idée générale et généreuse, qu'ils en ignoraient les mécanismes et qu'ils en connaissaient mal les contours. De ce point de vue, le débat sur Maastricht a marqué la fin d'un consensus flou.

Au fond, chacun s'y reconnaissait d'autant mieux qu'il pouvait s'en construire une image « à façon ». Aujourd'hui, entre les procédures paralysantes ou, au contraire, expéditives - je pense à des décisions sans appel de commissaires sur des problèmes de concentration économique - chacun s'interroge sur la nature du pouvoir bruxellois, ses fondements, ses mécanismes, son bien-fondé. Bref, le doute s'est installé, non tant sur la nécessité d'une construction commune - chacun voit bien que les démarches solitaires sont vouées à l'échec - que sur la manière de la mener à bien. En réalité, l'Europe est à reconstruire, et nous avons peu de temps devant nous pour apporter des réponses crédibles à un certain nombre de questions clés que je limiterai, pour ma part, à trois.

Premièrement, de nouveaux élargissements sont programmés. Ils sont nécessaires et urgents - chacun l'a souligné - pour la stabilité de notre continent. Mais est-ce qu'ils ne sonneront pas le glas de nos institutions, déjà bien malades, si nous ne réussissons pas à les réformer ?

Deuxième question clé : d'autres Yougoslavie brûlent à feux couverts sur notre continent. Saurons-nous éviter l'embrasement ?

Troisième question clé. Le chômage sévit en Europe plus qu'ailleurs. Saurons-nous réagir ensemble, nous donner les instruments communs qui permettront de stopper l'hémorragie de nos emplois ?

Des chances s'offrent à nous, qu'il faut saisir. D'abord, celles que, depuis un an, par la seule volonté clairement manifestée de son Gouvernement, la France a su créer en inversant la tendance ; je pense, par exemple, à l'heureuse conclusion des négociations du GATT, alors qu'au début de la discussion nous étions « le dos au mur » ; je pense aussi au ralliement de tous aux propositions européennes sur la Bosnie, ce qui n'était pas acquis, loin de là, au départ - et combien d'efforts a-t-il fallu dépenser, combien d'énergie a-t-il fallu mettre au service de cette cause ! Mais les choses sont en train de changer, et le Gouvernement a joué dans ces affaires-là un rôle moteur. L'espoir est donc né, grâce à cette action, d'un renversement de tendance, un espoir d'autant plus grand que cette politique tranche avec celle qui l'a précédée et qui se résume à une multiplication de gadgets, à une fuite en avant vers une Europe - mythique car elle était impuis-

sante à répondre aux problèmes que nous, Français, devons régler, mais c'était tellement plus commode de renvoyer les décisions à des instances autres !

Une autre chance nous est offerte par le calendrier des présidences successives de l'Allemagne et de la France au Conseil pour l'année qui vient, année décisive. Monsieur le ministre, vous nous avez indiqué, tout à l'heure, la volonté du Gouvernement de mettre à profit la présidence française pour preuve des initiatives de nature à changer les choses.

Enfin, une autre chance nous est donnée par le traité lui-même sur l'Union européenne, qui prévoit la possibilité d'une révision en 1996.

L'Europe est donc à reconstruire, sur le plan institutionnel et je voudrais pour ma part insister sur trois objectifs.

Le premier est de contraindre l'Union européenne à se cantonner à ses missions. On a évoqué cet après-midi les problèmes de subsidiarité. Je considère, pour ma part, que pour les régler, il faut nous doter d'un outil qui pourrait s'appeler le « Haut comité de la subsidiarité ». Composé de parlementaires nationaux, de parlementaires européens, de représentants du Conseil, il serait chargé de veiller à la conformité des propositions de la Commission avec le principe de subsidiarité. Cela éviterait ainsi les dérapages permanents et l'envahissement de notre droit interne par le droit communautaire. Voilà qui serait d'un grand secours pour éviter que l'Europe s'occupe de tout, se mêle de notre vie quotidienne, ce qui est une source d'exaspération pour nos concitoyens, surtout quand, dans le même temps, cette Europe se révèle avoir des difficultés pour mettre en route le règlement des grandes questions auxquelles nous sommes confrontés.

Le deuxième objectif est de rendre au politique sa prééminence sur la technique. Chacun a évoqué cette nécessité. Vous avez montré la voie avec la négociation du GATT. M. Jean de Lipkowski a rappelé cet après-midi comment Alain Juppé a exigé des commissaires qu'ils rendent compte par écrit du mandat qui leur avait été donné par les politiques, par le Conseil des ministres. Une première voie a donc été ouverte pour rétablir des institutions dans leur logique propre. Mais plus généralement, et il est nécessaire de bien préciser le rôle de chacun, de restreindre le nombre, aujourd'hui pléthorique, des commissaires, et surtout de fixer leurs responsabilités car dans certains domaines, ils prennent aujourd'hui des décisions sans appel. A cette fin, les parlements nationaux doivent être appelés à exercer un contrôle accru. Sur ce point, nous sommes tous d'accord, et Robert Pandraud, en particulier, vient de nous exposer un certain nombre de ses idées.

Le troisième objectif est de remettre les locomotives en tête des wagons. Au moment de l'ultimatum de Sarajevo, j'ai été choqué que l'initiative française, qui avait un écho favorable sur le plan international notamment aux États-Unis, qui recueillait l'adhésion des principaux pays de la Communauté, se trouve contrée par la présidence en exercice du Conseil européen. Les petits pays ont leur place dans la construction européenne, mais ils ne doivent pas jouer un rôle qu'ils ne sont pas à même d'assumer. Il est nécessaire que la présidence du Conseil des ministres soit désormais assurée par une troïka - j'ai cru comprendre que des progrès avaient été faits en ce sens -, comprenant toujours au moins l'un des cinq grands États de l'Union. Ainsi serait assurée l'ossature sur laquelle s'articuleraient les propositions.

De même, la règle de majorité simple des Etats doit être modifiée au profit du principe de la double majorité : ainsi, une majorité d'Etats représentant une minorité de populations ne pourrait pas nous contraindre à des décisions que nous n'accepterions pas. Sur tout ces points, l'Allemagne dit qu'elle souhaite relancer avec la France le processus, qu'elle ne veut pas de la paralysie, pas plus que du concept d'une simple zone de libre-échange. A l'évidence, sa position sera très importante. Est-elle prête à évoluer vers ces propositions ? Tel est l'enjeu des discussions qui vont s'ouvrir.

Voilà pour la reconstruction de l'Europe sur le plan institutionnel.

Par ailleurs, l'Europe est à construire sur le plan de la sécurité. Notre débar, il y a un peu plus d'un mois, sur la Bosnie, nous a permis d'explorer diverses voies. Je me borne donc à dire que nous approuvons la démarche du Gouvernement concernant le pacte de sécurité et de stabilité, tout comme nous proposons l'élargissement de l'UEO aux pays de l'Europe centrale et orientale, décidé le 9 mai sur la proposition conjointe de la France et de l'Allemagne. Mais l'architecture d'un système de sécurité est, en réalité, la conjugaison de l'adhésion de tous à des principes fondateurs, avec la capacité de quelques-uns, d'en garantir et d'en assurer la mise en œuvre.

Cela nécessite un cénacle beaucoup plus restreint, et même une extrême concentration de la décision d'emploi de la future Force d'intervention rapide européenne entre les mains des Etats les plus puissants.

M. le président. Mon cher collègue, je suis obligé de vous rappeler que votre temps de parole est épuisé.

M. Richard Cazenave. Je disposais de dix minutes.

M. le président. Certes, mais presque douze se sont écoulées !

M. Richard Cazenave. Je vais donc abrégé mon propos, monsieur le président.

Nous nous préoccupons de ce qui se passe à l'Est, mais n'oublions pas ce qui se passe au Sud. J'ai cru vous entendre parler tout à l'heure, monsieur le ministre, d'une Force d'action rapide méditerranéenne avec l'Espagne et l'Italie. Il faut pousser nos réflexions dans ce domaine.

Dernier point. Dans le cadre mondial du libre-échange, il faut donner un nouveau contenu à la préférence communautaire. Je ne rappellerai pas ce que nous avons obtenu lors des discussions du GATT. Je me limite à insister sur la nécessité de pousser l'avantage. L'Europe doit se donner les moyens, se doter des instruments commerciaux pour donner un nouveau contenu à cette préférence communautaire. La création d'un label de produits fabriqués dans l'Union européenne y contribuerait.

Réforme des institutions, dispositifs de sécurité communs, stratégie commerciale commune contre le chômage, tels sont à mes yeux les trois grands chantiers les plus urgents.

En demandant au Gouvernement de relever ces défis, nous avons conscience de l'ampleur de la tâche et du caractère capital de la mission qui lui échoit. De notre succès ou de notre échec dans ces domaines dépend pour une grande part la survie de l'idée européenne telle que nous l'entendons, qui consiste à donner aux nations qui la composent une influence politique et un rôle commercial à la hauteur de leur potentiel commun, et à chacune d'elle la possibilité de sauvegarder ses valeurs et son identité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je suis obligé de rappeler chacun au respect de son temps de parole.

La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, je vous remercie par avance de votre légendaire mansuétude. *(Sourires.)*

M. Robert Pandraud. Ne le laissez pas en abuser, monsieur le président !

M. Jean Tardito. Monsieur le ministre, faut-il voir dans le choix de Corfou un symbole, le symbole en territoire grec, qui est en retrait des « convergences » européennes, mais aussi à proximité du théâtre du drame yougoslave, d'une volonté qui serait, pour les nations associées dans l'Union européenne, de s'attaquer au défi de la paix, de l'emploi et de la solidarité, lequel passe, en Méditerranée occidentale, par le rééquilibrage entre le Nord et le Sud et par l'ouverture de l'Europe au Sud.

Il n'y a, hélas, place pour aucune illusion. A côté du programme de grands réseaux d'infrastructures, ce qui est à l'ordre du jour à Corfou, en écho aux recommandations récentes de l'OCDE, c'est l'accroissement de la flexibilité du travail et l'abaissement de son coût. L'Europe des nations, monsieur Pandraud, est pourtant une belle idée, qui mérite mieux que cela.

Comment ne pas voir que cette obstination en faveur de la déréglementation, de l'instauration d'une zone de libre-échange peut conduire au pire ?

En effet, l'Europe, jusqu'à présent, n'a pas réduit les inégalités entre ses Etats et ses régions, bien au contraire. La logique libérale qui domine la construction européenne organise un marché des territoires, qui sont ainsi mis en concurrence et où les grands groupes financiers et industriels sont les maîtres du jeu des localisations et des délocalisations. Dans une nouvelle géographie des activités et des axes de développement qui en découlent et qui tirent parti du développement inégal, le Marché unique, tel qu'il est édifié et édicté, peut conduire à un rapprochement des peuples, mais, ce faisant, il peut les diviser tout autant que les unir. Les convergences à marche forcée vers une monnaie unique mènent à une Europe à plusieurs vitesses, à de nouvelles fractures tant sociales que spatiales.

Le retour sur le continent européen des nationalismes, le phénomène des ligues en Italie, l'éclatement de la Yougoslavie dans une guerre atroce, voire le terrorisme intégriste dans une Algérie étranglée par sa dette extérieure, tous ces faits qui ont comme point commun une situation de départ où l'on voit se creuser les inégalités devraient nous faire réfléchir. La frontière Nord-Sud entre le développement et le sous-développement, qui faisait de la Méditerranée une ligne de partage, n'est-elle pas en train de remonter en Europe du Sud ?

L'Europe du Sud est mal partie ; sa situation se dégrade. L'écart de niveau de vie, mesuré par le PIB par habitant, s'est, par exemple, creusé entre le Luxembourg et la Grèce. Mais il ne s'agit pas seulement d'écart entre Etats membres. Comme on peut le lire dans le n° 55, paru en 1993, de la revue *Economie européenne*, « il y a aussi des disparités inacceptables à l'intérieur de certains pays », en particulier la Grèce, l'Espagne, l'Italie. A l'exception du Portugal et de la Grèce, le taux de chômage en Europe du Sud est particulièrement élevé et témoigne jusque sur la façade méditerranéenne française de difficultés durables, dont les dernières élections ont montré les conséquences. La déflation des coûts salariaux unitaires réels est plus forte encore en Espagne et au Portugal que la moyenne communautaire. Le poids des charges d'intérêt de la dette publique est particulièrement élevé en Grèce et en Italie.

Et pourtant que de promesses avaient été prodiguées à l'origine de l'Acte unique! Les dividendes à venir de l'harmonisation européenne ont longtemps alimenté l'argumentaire des plus chauds partisans de l'intégration. Les résultats - je pense que vous en convenez tous - sont loin d'être à la hauteur de ces belles anticipations.

Mais, me dira-t-on, il y a la politique régionale de l'Union européenne. L'Europe du Sud a largement bénéficié des crédits européens: programmes intégrés méditerranéens, fonds structurels, programme Renaval, par exemple, pour la reconversion des chantiers de La Ciotat. Malheureusement, les Provençaux connaissent le véritable prix de ces programmes, que ce soit sur le site de La Ciotat ou sur le marché d'intérêt national de fruits et légumes de Châteaurenard dans les Bouches-du-Rhône. La Provence n'a pas à se réjouir de l'importance des enveloppes dont elle a pu bénéficier, car cela signifie qu'on y a beaucoup reconverti. Ces crédits ne sont que baume éphémère sur les plaies toujours vives des restructurations. Mieux vaudrait rechercher une meilleure efficacité économique et sociale dans l'affectation de ces fonds. L'exemple de Fos est significatif, puisque les fonds structurels y sont employés comme une prime aux investissements de productivité qui éliminent les emplois.

Comment la politique régionale de l'Union européenne, qui accompagne le développement inégal en le corrigeant à la marge, peut-elle aller de pair avec l'objectif de « reconquête du territoire » affiché par le projet de loi d'orientation sur le développement du territoire français? Comment atteindre celui-ci sans révoquer celle-là? Il n'y aura pas de cohésion nationale retrouvée et de croissance partagée de l'emploi sur tout le territoire dans l'Europe de la libre concurrence exacerbée.

La contradiction entre la dynamique européenne de mise en concurrence des régions et de polarisation sur un petit nombre d'eurocités, d'une part, et l'aménagement équilibré du territoire français, d'autre part, est devenue de plus en plus difficile à gérer par nos gouvernants. Je pense, par exemple, à « l'exceptionnalité française » des secteurs publics, qui s'oppose à la déréglementation européenne.

La détérioration durable de l'emploi a coïncidé en France, et particulièrement dans le Midi, avec un déficit politique d'aménagement du territoire et une dégradation du tissu économique et social régional. La diversité et la qualité de nos lieux de vie, de nos bassins d'emploi, de nos « pays », de nos services publics, qui constituaient pour la France une richesse enviée, se dégradent à toute vitesse. La modernité n'advient pas sur la table rase de l'ancien. Tout développement économique équilibré s'appuie nécessairement sur des économies-territoires où doivent être densifiés les réseaux d'échange des compétences sociales et professionnelles détenues par des collectifs de travail et des institutions qui coopèrent en partant des besoins réels des populations, au premier rang desquels figurent bien, entendu l'insertion et le retissage des liens sociaux par l'emploi.

Or les perspectives territoriales européennes ne sont guère encourageantes. Le développement des services, qui faisait l'essentiel des créations d'emplois, se ralentit même dans les régions les plus favorisées. Les investissements internationaux reculent dans les plus défavorisées. L'Espagne, par exemple, terre d'élection des délocalisations il y a quelques années, risque à son tour d'en être la victime.

La recomposition de l'espace européen vers l'Europe centrale affaiblit la prééminence en Europe de la fameuse « banane bleue », à laquelle s'accroche pourtant le réamé-

nagement du territoire français. Celui-ci, dès lors, serait davantage décentré et ses façades maritimes du Sud et de l'Ouest davantage marginalisées. Vu de Bruxelles, le scénario d'évolution de la façade méditerranéenne française est malheureusement celui d'un espace périphérique.

Pourtant, on entrevoit les prémices d'un « arc latin » entre Barcelone, Marseille et Gênes, et les potentialités d'échanges et de coopération qu'il recèle pour relever l'Europe du Sud. C'est un enjeu de taille pour rééquilibrer l'Europe vers le Sud et constituer en Méditerranée occidentale une zone privilégiée de codéveloppement avec les pays tiers méditerranéens. Il semble malheureusement, à voir les projets inscrits à l'ordre du jour du sommet de Corfou, que celui-ci ignore une fois de plus cet impératif. Au cœur de cet arc latin, la région marseillaise en crise, qui en constitue avec le Languedoc-Roussillon le maillon industriellement le plus faible, fait principalement les frais de cette carence.

Certes, le projet Euro-Méditerranée dans lequel l'Etat s'engage promet de renouer avec la vocation marseillaise de métropole maritime. Mais quelle, est de nos jours, la crédibilité d'une vocation internationale qui s'appuierait sur une fonction portuaire, sans un hinterland doté d'activités industrielles? Quelle crédibilité, encore, si nos ports ne peuvent s'appuyer sur une véritable politique maritime investissant dans les équipements portuaires qui font défaut? Quelle crédibilité, enfin, si la fonction portuaire n'est pas complétée par un développement des industries de la mer, par un redémarrage de la construction et de la réparation navale, par une relance du pavillon français pour éviter « l'option zéro »?

Il en va de même pour les transports terrestres de marchandises, qui sont à mettre à niveau avec le développement du transport combiné par rail entre le Nord et le Sud. De même pour les liaisons fluviales. De même pour les liaisons TGV: si la réalisation de l'axe Lyon-Turin est inscrite à l'ordre du jour du sommet de Corfou, rien n'est prévu pour la percée de tunnels dans les Alpes qui permettraient de relier la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'Italie, rien non plus pour équiper l'axe Marseille-Nice-Vintimille ou assurer la liaison entre le Languedoc et Toulouse.

A l'heure où la circulation des informations est devenue un impératif économique, qu'en est-il, par ailleurs, des grands travaux nécessaires à la réalisation de réseaux de télécommunications avancées?

Enfin, la France est-elle prête à participer au programme de recherche ITER, qui doit associer l'Europe, les USA, la CEI, le Japon et le Canada pour mettre au point une nouvelle génération de centrales nucléaires et dans lequel le centre d'études nucléaires de Cadarache pourrait jouer un rôle?

La région marseillaise n'est pas un cul-de-sac si l'on considère que le port de Marseille l'ouvre sur le monde. Mais comment redevenir une métropole maritime internationale sans partenaires pour des échanges et des coopérations?

L'Europe ne pourra se constituer valablement sans penser son ouverture au Sud. Elle doit élaborer un projet de codéveloppement et de sécurité en Méditerranée pour faire de celle-ci un espace commun de solidarité et de développement humain. C'est un impératif pour la France et pour le Midi méditerranéen, comme pour tous les pays du sud de l'Europe.

Aujourd'hui, la mer intérieure de l'Europe n'est plus la Méditerranée. C'est désormais la mer du Nord, bientôt rejointe par la Baltique et demain, peut-être, par la mer Noire. Or la France ne peut, à elle seule, mener à bien

une politique de coopération pour le développement du Sud et de l'Est méditerranéens. Malheureusement, et c'était votre rôle d'y remédier, l'Union européenne refuse encore d'entreprendre des actions qui soient à la hauteur des enjeux démographiques, économiques, écologiques et de sécurité en Méditerranée. Alors que la zone méditerranéenne est secouée de convulsions graves et dangereuses, malgré les espoirs de paix en Palestine, l'Union européenne s'édifie en citadelle du système euro-atlantique, dépendante des USA dans toutes ses relations avec le monde arabe, comme dans ses interventions dans les Balkans.

Le bilan de la politique méditerranéenne de l'Union est négatif au dire d'observateurs avertis. L'Europe apparaît minoritaire dans les apports publics nets aux pays tiers de la zone. Elle ne leur consacre que 11 p. 100 de son aide publique extérieure au développement. Par ailleurs, les échanges commerciaux se sont développés très inégalement et, surtout, ces échanges sont asymétriques. Autrement dit, tout se passe comme si l'Europe comptait beaucoup pour la rive sud, tandis que celle-ci compte peu pour l'Europe.

La Méditerranée, la mer Noire, l'Oural et les Balkans, sont les espaces naturels de coopération de l'Europe. L'avenir de la région marseillaise se joue dans les échanges maritimes entre l'Europe et la Méditerranée. Le rééquilibrage entre l'Europe du Nord et celle du Sud passe, c'est notre conviction, par l'ouverture de l'Europe sur le Sud. C'est pourquoi, de nouveaux rapports euro-méditerranéens sont à inventer. Nous comptons, pour notre part, y contribuer avec les citoyens du pourtour méditerranéen et nous entendons bien que le Gouvernement y contribue, pour ce qui le concerne, lors de la conférence de Corfou.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le mur de Berlin est tombé vite, très vite. L'Europe, qui tenait sa cohérence de la proximité de l'empire communiste, a simultanément rencontré trois défis : reconstruire une politique de sécurité face à la libération des logiques régionales ; affronter la réunification de l'Allemagne ; nouer un dialogue nouveau face à une Russie confrontée à d'extraordinaires défis de reconstruction et à une Amérique qui, quoi que l'on dise, tourne ses regards vers les vastes horizons de la zone Pacifique.

Dans ce cadre, la construction d'une politique étrangère et de sécurité commune est un enjeu capital et complexe, tant les critères sont évolutifs après une longue période de glaciation géopolitique.

La politique étrangère et de sécurité commune est très certainement la forme la plus achevée de la construction européenne. C'est le signe qu'un groupe de nations ressentent un sentiment puissant et partagé d'intérêts communs. Cette construction est sans doute une des plus belles utopies que notre génération et celle qui nous suivra devront réaliser, à condition de se donner du temps, que les volontés soient constantes et que les imperfections des étapes intermédiaires ne soient pas le prétexte à l'arrêt du processus.

Il faudra sans doute une vingtaine d'années pour créer cet édifice si aucun accident majeur de l'histoire ne vient en interrompre la gestation. Il est donc clair qu'il nous faut parallèlement construire l'Europe de la sécurité et

mettre en place à court terme des systèmes de prévention et de résolution des crises qui puissent justement éviter les accidents de l'histoire.

Qu'ils jettent leurs regards vers Alger, Sarajevo ou Sébastopol, les Européens sentent monter les tensions et sont conscients que l'avenir peut être fait du meilleur ou du pire et que la probabilité principale est que nous devons nous attendre à l'un et à l'autre. Les problèmes de frontières sont nombreux ainsi que ceux des minorités religieuses, ethniques et subnationales. Les différentiels de développement économique et démographique de la zone, auxquels s'ajoutent d'impressionnants problèmes d'environnement, sont autant de facteurs de déstabilisation.

Déjà l'Union européenne, qui n'a aucune capacité réelle en matière de défense ou de sécurité, joue un rôle relativement stabilisateur. On ne peut contester que la non-entrée en guerre de la Grèce dans la zone macédonienne est liée à son appartenance à l'Union européenne.

En outre, la fascination que le mode de vie et de développement de l'Europe exerce sur les pays qui n'en font pas partie les incite à emprunter les voies de la démocratie, du respect des minorités et du renoncement aux annexions territoriales.

Il serait cependant tout à fait illusoire d'espérer que cette simple force d'attraction suffise à créer une zone de sécurité. Il serait naïf de penser qu'il existe une zone de paix par définition, dont la protection serait fondée sur la richesse, la croissance, l'inviolabilité des frontières, la stabilité politique, la puissance des organisations internationales, et qui formerait comme une forteresse de vieux pays riches à l'abri des déstabilisations. C'est évidemment une illusion.

A l'heure actuelle, la politique étrangère et de sécurité commune se limite encore trop à quelques concertations intergouvernementales. Les outils de défense que constituent la brigade franco-allemande et le corps européen sont des prototypes de laboratoire à fort contenu symbolique mais à valeur opérationnelle extrêmement faible. C'est cependant la voie qu'il faut continuer de suivre, sans pour autant négliger les autres moyens qu'il est nécessaire de mettre en œuvre afin que la défense européenne commune se mette réellement en place.

Deux questions capitales nous sont posées.

Première question : le futur système de sécurité en Europe doit-il inclure ou non la Russie ? Souhaitons-nous maintenir une frontière Est-Ouest reculée aux limites de la CEI ou souhaitons-nous construire un système continental de sécurité ? En fait, acceptons-nous le risque de revenir, d'une certaine manière, à une situation antérieure qui aboutirait rapidement, n'en doutons pas, à un nouveau Yalta implicite ? L'Europe et l'Occident demanderaient à la Russie d'avoir les mains libres dans l'ex-Yougoslavie et, en contrepartie, nous laisserions Moscou régler seul les tensions dans le Caucase. Je crois que c'est très exactement ce qu'il faut éviter.

Nous n'avons pas, à l'heure actuelle, de lieu efficace de gestion de ces crises.

La CSCE souffre de deux tares originelles. Comme elle a été créée dans la dynamique d'Helsinki, il a été considéré que tous les pays de l'ancienne URSS en étaient les héritiers. Or il est évident que le Kazakhstan et l'Ouzbékistan n'ont pas vocation à traiter directement les problèmes de sécurité en Europe. Par ailleurs, dans les équilibres internes, il n'est pas suffisamment tenu compte des poids politique, militaire et démographique des Etats membres, d'où une inefficacité fondamentale qui fait que la CSCE ne répond pas aux espoirs qu'elle portait à sa création.

Quant à la Conférence sur la stabilité en Europe, bien qu'elle soit un lieu de discussions utiles comme tous les lieux de discussion, elle a fait la preuve, pour le moment, qu'elle ne pouvait traiter des conflits réels et qu'elle évitait même la participation des pays situés dans les zones à risques. Elle souffre, de plus, de l'image paternaliste des pays stables vis-à-vis des autres.

La bonne réponse me semble avoir été donnée au sommet d'Istanbul, par le partenariat global proposé à la Russie, partenariat fondé sur le principe « pas de veto, pas de surprise », et par l'offre d'une coopération globale entre la Russie et l'Union européenne dans les domaines politique, économique et militaire. L'entrée de la Russie au Conseil de l'Europe et au G 7 apparaît donc maintenant comme une nécessité naturelle.

La deuxième question majeure est celle de l'Amérique : que se passerait-il s'il y avait une divergence profonde entre Américains et Européens quant aux actions militaires à mener lors d'une crise en Europe ? C'est le problème du veto technologique dont disposent les Américains.

A cette même tribune, le président Clinton a dit son souhait de voir en l'Europe un partenaire fort et uni. Il a aussi affirmé que l'Amérique ne se retirerait pas de notre continent. Cette deuxième affirmation visait à rassurer ceux qui craignent le désengagement américain. Ne nous faisons cependant aucune illusion, la logique de l'histoire, la logique de la politique étrangère américaine, les pressions de la politique intérieure américaine, pousseront naturellement vers ce désengagement.

Le nombre de forces réelles dont l'Amérique dispose en Europe est d'ailleurs bien inférieur aux chiffres généralement annoncés par le Pentagone. L'Amérique dispose aujourd'hui d'une capacité de veto technique sur une opération militaire européenne d'envergure. Cela n'est pas forcément à court terme un problème majeur. Si un conflit à haute intensité intervenait en Europe, l'Amérique y serait inévitablement partie prenante.

Le problème de la défense européenne se pose donc à moyen terme dans la résolution de conflits à basse ou moyenne intensité. L'Europe aurait alors à organiser des forces de maintien de la paix ou au maximum des actions d'interposition entre belligérants moyennement équipés.

Il nous faut donc construire dans cette phase intermédiaire une capacité militaire européenne, susceptible de s'intégrer, le cas échéant, dans une OTAN réformée. Bref, le fameux pilier européen que l'Amérique souhaite aujourd'hui, ayant pris doublement conscience d'une montée de l'identité européenne et d'une diminution inévitable de sa propre présence sur notre continent.

L'évolution de l'OTAN est donc tracée : cette organisation a perdu sa finalité d'alliance défensive face à un ennemi clairement identifié. On peut d'ailleurs se poser la question de l'utilité de son comité de planification nucléaire.

Dans ce dialogue nouveau entre les USA et l'Union européenne au sein de cette alliance réformée, la France ne pourra évidemment pas être absente. L'Allemagne souhaite notre présence et la Grande-Bretagne plus encore.

A court terme, le seul système de sécurité qui vaille est donc le dialogue très direct entre l'Union européenne, les Américains et les Russes. C'est le seul dialogue direct qui puisse rapidement résoudre une crise. Je constate d'ailleurs les résultats très prometteurs de la formule dite du groupe de contacts où Européens, Américains, Russes, et représentants de l'ONU discutent en direct d'un projet de résolution de la question bosniaque.

Gageons que cette structure est la seule qui pourra mettre fin à ce conflit douloureux. L'échec de ses travaux serait la certitude pour nous que la guerre dans le théâtre de l'ex-Yougoslavie durerait encore vingt ans.

Après avoir défini le système de sécurité continentale - exigence de court terme -, il faut construire ce pilier de défense commun à l'Union européenne. Quelques principes simples doivent y présider.

Premièrement, la politique étrangère et de sécurité commune doit rester du domaine de l'intergouvernemental. Elle doit éviter toutes les procédures susceptibles de provoquer la paralysie permanente.

Deuxièmement, elle ne peut pas s'étendre tous azimuts sans accompagner cette extension d'un dialogue permanent avec Moscou, partenaire incontournable. Il faut d'abord une adhésion rapide de tous les membres actuels de l'Union européenne à l'Union de l'Europe occidentale.

Troisièmement, il faut éviter la double erreur de l'intégration ou de la rupture avec l'OTAN tant que celle-ci n'aura pas été profondément réformée.

Quatrièmement, il sera nécessaire de formaliser les objectifs par la rédaction d'un Livre blanc de la défense européenne dont le Conseil devra prendre l'initiative pour fixer clairement le cadre d'une politique de coopération militaire et industrielle commune.

Cinquièmement, il est urgent de mettre en place rapidement une politique commune du renseignement notamment dans le domaine spatial, à l'exclusion des systèmes susceptibles d'introduire des veto technologiques quant à l'utilisation de la dissuasion nucléaire. L'Europe doit se doter d'une cellule de renseignement et d'évaluation des crises qui soit autonome et qui permette un diagnostic politique indépendant en temps réel. Évidemment, le renforcement de la cellule de planification s'impose. Enfin les objectifs devront être pragmatiques et ne devront pas essayer de répondre à toutes les natures de conflit, quelle que soit leur intensité. Le concept de forces combinées conjointes est là pour répondre à cette difficulté.

Sixièmement, il faut prolonger la réalisation de l'Euro-corps en lui donnant de fortes capacités de projection qui ne sont pas prévues à l'heure actuelle.

L'ensemble de ce dispositif n'aurait aucune signification s'il ne s'appuyait sur une puissante coopération industrielle. Il n'y a pas de hiérarchie de priorité entre la définition d'une politique étrangère commune, la construction d'une défense européenne et la mise en place d'une puissante coopération industrielle. Ces trois éléments doivent être menés de front et simultanément, chacun étant nécessaire à la réalité des deux autres.

Aujourd'hui, la coopération industrielle dans le domaine militaire avance à grand pas. Ce n'est d'ailleurs pas totalement la conséquence de la volonté des politiques ; les industriels ont pris les devants : nécessité fait loi. Les éléments du puzzle se mettent en place. L'expérience prouve que ce sont souvent des coopérations bilatérales qui sont les moteurs des futures coopérations européennes.

Paris et Londres discutent de la création d'une marine européenne, sur une politique spatiale de la communication, sur une coordination mutuelle. Paris et Bonn ont mis en place une politique industrielle dans le domaine des hélicoptères qui a fait ses preuves. Un système d'observation à partir de l'espace est aujourd'hui réalisé, l'accord sur la construction des futurs avions de transport stratégiques est en bonne voie.

Les puissantes coopérations industrielles bilatérales, entre Matra et Marconi-Space, entre Aérospatiale et DASA, ou multilatérales et conduites par Thomson augurent bien de la future Europe de l'industrie de défense.

Les coopérations menées entre la France et l'Allemagne ont même dépassé un seuil critique permettant d'aller plus loin. Les coopérations sur l'hélicoptère Tigre sur les anti-chars, sur les véhicules blindés, sur le NH 90, sur l'avion de transport futur, sur les satellites et sur près de 80 programmes de recherche permettent aujourd'hui de discuter de la création d'une véritable agence franco-allemande de l'armement.

Un projet comparable avec l'Italie pourrait être envisagé et bien que les esprits ne soient pas encore prêts, les conditions industrielles sont remplies pour tenter le projet avec la Grande-Bretagne.

Actuellement 25 p.100 du budget de la défense française sont consommés en coopération. En l'an 2000, ce chiffre atteindra 40 %. Il est donc clair que les éléments industriels se mettent en place pour une future coopération européenne sans doute plus rapidement que les éléments militaires ou politiques.

L'histoire suit donc le chemin vers la construction d'un pilier de défense européen et par conséquent vers l'apparition d'un interlocuteur crédible qui, avec les États-Unis et la Russie, sera prêt à un dialogue fructueux et porteur d'espoir de paix dans l'ensemble de la zone s'étendant de l'Atlantique à l'Oural et de l'Islande à la Méditerranée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Willy Diméglio.

M. Willy Diméglio. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dimanche dernier près de 130 millions d'électeurs européens, soit presque un électeur sur deux, ont renoncé à leur droit de vote, marquant ainsi une distance avec une construction dont ils ne mesurent plus l'intérêt. Cela, alors que les pays tiers, notamment ceux situés à notre périphérie, ont de notre communauté, non pas l'image d'un bateau ivre mais celle d'une citadelle à l'intérieur de laquelle la vie est paisible et heureuse.

Dimanche dernier les électeurs européens ont boudé l'Europe. Ils l'ont boudé sous le regard hésitant des 35 millions d'habitants de l'AELE qui s'apprêtent à nous rejoindre, sous le regard inquiet des 100 millions d'habitants d'Europe centrale et orientale qui rêvent d'avoir une place parmi nous, sous le regard attentif de 200 millions de Méditerranéens du sud et de l'est, qui s'interrogent sur leur avenir.

Par mon propos, je vous invite à vous arrêter quelques instants au bord de cette Méditerranée qui a été la grande absente du dernier débat européen.

M. Jacques Blanc. Hélas !

M. Willy Diméglio. Pourquoi cette indifférence à son égard ? Pourquoi ce silence ? Que compte faire l'Europe avec cet espace ?

Souhaitez-elle en détournant son regard et ses capitaux vers d'autres cieux laisser tomber un voile noir sur une périphérie dont la situation économique et sociale est difficile et où se développent en permanence des germes d'instabilité ? Ce serait une grave erreur stratégique, dont du reste à moyen terme les coûts seraient insupportables pour l'ensemble de la Communauté.

On présente souvent la Méditerranée comme un lieu de mémoire à l'échelle de l'humanité tout entière, elle peut être aussi pour l'Europe un partenaire solide capable de l'aider à mieux affronter la compétition internationale.

A l'heure des grands bouleversements politiques, stratégiques, économiques et sociaux qui ébranlent tous les espaces du monde, une réflexion sur l'état actuel et le devenir de l'espace euro-méditerranéen apparaît plus que jamais nécessaire.

Le moment est venu de prendre conscience de la profondeur géopolitique, économique, humaine et culturelle que représente la Méditerranée dans sa totalité pour le devenir et le rayonnement de l'Europe communautaire de demain.

M. Jacques Blanc et M. Raymond Couderc. Très bien !

M. Willy Diméglio. Pour le moment, force est de constater qu'à la différence du Japon, première puissance industrielle d'Asie, qui a su, lui, entraîner dans sa mouvance la croissance et le développement de larges régions asiatiques, les Européens ont choisi pour la Méditerranée la voie de la petite assistance économique et financière.

En un mot, le grand projet euro-méditerranéen n'est pas encore à l'ordre du jour.

Peut-être faut-il rappeler qu'aujourd'hui la Méditerranée, c'est 7 p. 100 de la population mondiale. C'est un produit intérieur brut de 2 782 milliards de dollars, soit 14,7 p. 100 du produit intérieur brut mondial. Il est certes inférieur à celui du Japon, mais supérieur à celui cumulé de l'ex-URSS, de la Chine, de l'Inde et du Brésil.

La Méditerranée, c'est encore 15,5 p. 100 des exportations et 17 p. 100 des importations mondiales. C'est également 130 millions de touristes, soit 37 p. 100 du tourisme mondial.

L'ensemble méditerranéen, qui regroupe le Maghreb, le Machrek et les pays non arabes de la Méditerranée orientale, contient, de Casablanca à Ankara, des ressources et des capacités remarquables.

Le Maroc et la Tunisie se sont ouverts à la modernité en essayant de sauvegarder les traditions. Ces deux pays ont fait des efforts spectaculaires pour mettre en place une économie de marché et d'ouverture.

L'Algérie et la Libye ont des ressources minières, gazières et pétrolières importantes.

La paix s'installe au Moyen-Orient et la créativité d'Israël jointe à la ténacité des Palestiniens, alliés à l'Égypte et à la Jordanie, pourraient engendrer un pôle de développement à quelques encablures de la Turquie. La Turquie, plaque tournante stratégique qui possède une ressource rare, l'eau, source de richesse et de paix dans cette partie du monde. Il y a là un ensemble que l'Europe aurait tort d'ignorer.

Mais revenons aux chiffres, et notamment aux données démographiques. Elles sont impressionnantes avec une rive nord qui ne fait plus d'enfants et une rive sud qui explose. En tenant compte des effets de ralentissement constatés, les pays de la zone sud et est de la Méditerranée - Maghreb, Machrek, pays non arabes de la Méditerranée orientale - vont passer dans les vingt ans qui viennent de 200 millions d'habitants à près de 330 millions, soit 130 millions de plus.

Sachez, mes chers collègues, qu'une telle augmentation correspond à la somme des populations actuelles de l'Allemagne, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, du Danemark et de l'Irlande. Imaginez la carte démographique de l'ensemble euro-méditerranéen des années 2010 !

M. Jacques Blanc et M. Raymond Couderc. Très bien !

M. Willy Diméglio. La Méditerranée est aujourd'hui zone de fracture entre une rive nord encore prospère et une rive sud où les problèmes sociaux et économiques se

traduisent par des affrontements et des intolérances. Comment concevoir que, dans ce contexte de pression démographique, l'Europe n'aura pas à supporter le poids des migrations, des pauvretés qui, inéluctablement, en découleront ?

Plus que jamais, l'Europe doit faire de la Méditerranée un partenaire.

Plus que jamais, par la géographie comme par l'histoire, la France a vocation pour assurer ce lien qui doit entraîner la construction d'un espace euro-méditerranéen fondé sur des échanges qui s'établiraient d'ensemble à ensemble, ensembles d'autant plus ouverts que tranquilles dans leurs identités respectives.

Pour réaliser cette construction, nous devons définir une série d'accords comportant en matière de normalisation et d'harmonisation des règles de libre circulation de marchandises. Ils devront comporter également des encouragements à l'investissement et au partenariat.

Dans cet espace, nous devons être particulièrement attentifs au maintien d'une politique active de la France et de l'Union européenne envers le Maghreb. Certes des accords, des procédures, des moyens ont déjà été mis en œuvre. Mais ni la France, ni l'Union européenne ne peuvent s'en tenir à l'existant. La concurrence croissante de nouveaux acteurs économiques, l'érosion progressive de la marge préférentielle réservée à nos partenaires les plus proches font peser sur le Maghreb de fortes pressions d'ajustement dont il nous appartient de tenir compte.

C'est pourquoi l'Union européenne doit pour sa part afficher clairement la priorité politique qu'elle accorde au renforcement de ses relations avec le Maghreb, en lui proposant un statut d'association. Elle doit aussi développer ses relations commerciales avec le Maghreb, en ouvrant progressivement une zone de libre échange qui tient compte des difficultés d'ajustement susceptibles d'intervenir de part et d'autre. Elle doit encore améliorer l'efficacité de ses instruments financiers en leur assignant pour rôle principal le soutien aux réformes, notamment dans le secteur bancaire, le développement du partenariat industriel, le renforcement des infrastructures, la formation et la protection de l'environnement.

Pour mieux tenir compte des besoins du Maghreb, les enveloppes financières qui lui sont consacrées, et pour lesquelles la contribution française s'élève à 20 p. 100 du total, devront être accrues. Une part significative de l'augmentation du budget des actions extérieures de l'Union européenne décidée au Conseil européen d'Edimbourg devra ainsi être consacrée au Maghreb.

S'agissant de relations bilatérales, il semble nécessaire de poursuivre dans la voie du soutien au partenariat entre petites et moyennes entreprises, par la voie du protocole prévu à cet effet.

Mes chers collègues, si l'Europe communautaire acceptait d'acquiescer cette profondeur, ne serait-elle pas mieux armée pour assumer avec les autres grands ensembles mondiaux en confection le rôle international qui lui revient et garantir paix, développement, sécurité et prospérité dans l'ensemble de la Méditerranée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre, nous nous réjouissons que ce qui est devenu un usage, c'est-à-dire l'organisation semestrielle d'un débat sur l'Europe, soit aujourd'hui respecté. Nous nous en réjouissons d'abord parce que les multiples questions que soulève la construc-

tion communautaire n'ont pas été épuisées, tant s'en faut, au cours de la récente campagne électorale. Nous nous en réjouissons aussi parce que la prochaine occasion que nous aurons de nous entretenir de l'Europe ne se situera qu'à l'automne, alors que la présidence allemande sera déjà très avancée. Nous nous félicitons même que la date d'aujourd'hui ait pu être retenue pour ce débat, puisque nous sommes à la veille du Conseil européen de Corfou.

A Corfou, il sera d'abord question du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi. L'idée d'entreprendre dans les Etats membres de grands travaux d'infrastructures devrait définitivement y prendre corps. Il nous a été indiqué que 32 milliards d'écus avaient été prévus pour ces grands travaux mais que, pour la première année d'application, 5 milliards seraient apportés par le budget communautaire et 7 autres par la BEI. Le reste, d'après ce qu'a déclaré ici même M. le ministre de l'économie, pourrait faire l'objet d'un éventuel emprunt communautaire. Monsieur le ministre, je ne suis pas du tout favorable à la perspective d'un emprunt communautaire. Je suis convaincue que si toutes les lignes de crédits susceptibles d'être mobilisées dans le budget de l'Union l'étaient, il serait possible de dégager des ressources plus importantes que celles qui ont été annoncées. En outre, s'il fallait vraiment recourir à un emprunt, mieux vaudrait, et de beaucoup, que ce soit la BEI qui le souscrive plutôt que l'Union.

En effet, les dettes de l'Union ne sont pas autre chose que des dettes assumées par les Etats membres. Ainsi, pour notre pays qui souffre déjà d'un endettement important et d'un déficit budgétaire considérable, il n'est pas souhaitable que l'Union ajoute la charge d'un emprunt.

Toujours à propos de l'emploi, monsieur le ministre, je voudrais vous demander pourquoi M. Delors a récemment annoncé qu'il réservait non pour le prochain Conseil européen mais pour le suivant, celui d'Essen, de nouvelles propositions destinées à lutter contre le chômage. La gravité de la situation de l'emploi étant ce qu'elle est, pourquoi attendre six mois de plus pour nous présenter de nouvelles idées si M. Delors les a déjà sous le coude ?

M. Robert Pandraud. Très bien !

Mme Nicole Catala. Que signifie cette déclaration du président de la Commission ? Pourriez-vous nous en dire quelques mots tout à l'heure ?

Je veux également vous demander pourquoi, lors du dernier Conseil des ministres des affaires étrangères et des ministres des finances, qui a eu lieu à Bruxelles en mai dernier, la France n'a pas soutenu la proposition allemande de constituer un groupe d'experts qui aurait examiné la réglementation européenne pour émettre des propositions tendant à l'alléger dans la mesure où elle produit des conséquences néfastes à l'emploi. Cette préoccupation allemande me paraissait tout à fait judicieuse et j'aurais souhaité que la France s'y associe et que l'on s'applique vraiment, une fois pour toutes, à simplifier, à clarifier, à alléger une réglementation dont tout le monde déplore qu'elle soit pesante et tatillonne. Pourquoi notre pays n'a-t-il pas adhéré à la proposition allemande ?

Le constat que je viens de dresser à propos de la réglementation communautaire me conduit à évoquer devant vous, monsieur le ministre, l'activité législative de l'Union. Celle-ci est restée intense en 1993, après que les 270 directives rendues nécessaires par la mise en œuvre de l'Acte unique eurent été adoptées et avant l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, puisque le programme législatif de la commission a comporté cent actes. Le

nombre des actes de nature législative sera encore de quatre-vingt-dix cette année – j'en ai fait le compte – sans compter les instruments juridiques liés aux relations internationales de la Communauté et à la coopération qu'elle entretient avec d'autres Etats.

Monsieur le ministre, pourquoi l'activité législative de la Commission est-elle aussi intense ? Ces textes sont-ils vraiment tous nécessaires ? Je me suis posée cette question lorsque j'ai constaté que la Commission voulait se préoccuper d'assurer la protection sociale des volontaires se rendant dans les pays en voie de développement. Je suis prête à admettre qu'il s'agit d'un sujet communautaire, mais j'attends qu'on me le démontre, car je n'en suis pas convaincue.

Il faudrait enfin donner tout son sens à l'idée de subsidiarité qui a été mise en avant au moment du traité de Maastricht car, pour l'instant, elle reste vide de contenu. Je souhaite que ce principe de subsidiarité fasse l'objet d'un contrôle de la part d'une instance politique, formée de représentants des parlements nationaux, peut-être le président de la commission des lois de chaque assemblée nationale ou un représentant du président de chaque assemblée.

Vous avez évoqué, monsieur le ministre, la création d'une juridiction spécialisée. J'en serais d'accord à condition que l'application de ce principe soit confiée non à la Cour de justice, mais à une instance distincte. De ce seul point de vue, il sera intéressant de voir quel sera dans quelque temps le bilan de l'application du traité de Maastricht, puisque vous avez confié cette tâche à un groupe de travail qui devrait rendre ses conclusions au milieu de l'année 1995, si je ne me trompe pas.

La détermination des compétences respectives de l'Union et des Etats membres n'est pas le seul sujet de nos réflexions. Celles-ci s'appliquent aussi – vous le comprendrez – à un réaménagement possible du traité de Maastricht et à la réforme institutionnelle qui interviendra en 1996.

M. Pierre Mazeaud. Bien sûr !

M. Robert Pandraud. Voilà ce qu'il faut faire !

Mme Nicole Catala. Sur ce sujet, j'essaierai de condenser mes observations en quelques propos.

Je crois que le traité de Maastricht a fait fausse route en voulant intégrer tous les pays membres, ...

M. Robert Pandraud. Elle a raison ! *(Sourires.)*

Mme Nicole Catala... en prévoyant l'exercice de leurs compétences, mises en commun, par les mêmes institutions. Je pense notamment à la politique extérieure et à la sécurité commune. Aujourd'hui, parmi les douze Etats membres, figurent un Etat neutre, l'Irlande, et un Etat qui s'est mis sur le bord du chemin en matière de sécurité, comme sur d'autres sujets : le Danemark. Demain, nous aurons quatre Etats membres de plus.

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas sûr !

Mme Nicole Catala. Il y aura alors pratiquement six Etats neutres sur seize. Monsieur le ministre, comment pourra-t-on mettre en œuvre une politique de sécurité cohérente ? Je me pose la question et je pense qu'il serait beaucoup plus judicieux de concevoir des institutions distinctes pour traiter des problèmes de politique extérieure et de sécurité, plutôt que de vouloir tout confier aux institutions communautaires. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

... Une autre série de réflexions concerne les pouvoirs respectifs des organes communautaires.

Je suis, je ne le cache pas, résolument hostile à ce que soient accrues les prérogatives des deux instances les plus coupées des peuples : la Commission et le Parlement européen. Si l'on ne veut pas que l'Europe soit de plus en plus mal acceptée ; si l'on veut que nos concitoyens cessent de la trouver illisible et non démocratique, ce sont les pouvoirs des instances issues de choix nationaux démocratiques qu'il faut consolider. Je veux parler du Conseil et des parlements nationaux.

S'agissant du Conseil européen, du Conseil des ministres, on peut imaginer le renforcement de son rôle de plusieurs façons. Diverses suggestions ont été formulées, par exemple celle de l'allongement de la durée du mandat de président. Pourquoi pas ? Il est cependant d'autres formules sur lesquelles je ne veux pas m'attarder.

Pour ce qui est des parlements nationaux, en revanche, nous sommes seulement au début d'un chemin qu'il nous faudra parcourir à moins que l'on envisage de composer autrement le Parlement européen. Après tout, à l'origine, ce dernier était composé de parlementaires nationaux désignés pour siéger à Strasbourg.

M. Robert Pandraud. C'était une bonne formule !

M. Pierre Mazeaud. Il faut y revenir !

Mme Nicole Catala. Cette formule était préférable à la solution actuelle, en tout cas avec le mode de scrutin que nous appliquons en France et qui n'est pas satisfaisant du tout. Pourquoi ne pas imaginer un Parlement européen composite qui comprendrait des parlementaires nationaux et des parlementaires qui seraient désignés spécialement pour siéger à Strasbourg ? Après tout, puisque nous sommes conviés à faire preuve d'imagination d'ici à 1996, pourquoi ne pas réfléchir à cette éventualité ?

La Commission, elle, doit absolument être recentrée sur ses fonctions d'administration et de gestion.

M. Pierre Mazeaud. D'exécutant !

Mme Nicole Catala. Son pouvoir de proposition doit être strictement redéfini, d'autant qu'elle ne remplit pas de façon pleinement satisfaisante son rôle d'administration et de gestion. En effet, on ne peut pas dire qu'elle soit toujours très vigilante dans les domaines de l'anti-dumping et de la lutte contre la fraude alors que chacun se plaint des fraudes au budget communautaire. Sans doute faudrait-il l'inviter à se recentrer sur ses fonctions.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

Mme Nicole Catala. Par ailleurs, je ne suis pas favorable à ce que le nombre des commissaires soit augmenté. Il ne sera pas possible, monsieur le ministre, qu'il soit toujours aussi élevé que celui des Etats membres dans les années à venir. On peut difficilement imaginer que des postes supplémentaires de commissaires seront créés si Malte et Chypre adhèrent un jour. On ne peut pas aller vers un groupe de commissaires de vingt, trente ou trente-cinq personnes. Il faut donc faire prévaloir clairement l'idée que les Etats les plus petits n'auront pas, au sein de l'Union, la même représentation que les grands.

Enfin, vous avez formé le souhait que la Commission soit politiquement responsable devant le Parlement européen.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Devant le Conseil des ministres !

Mme Nicole Catala. Excusez-moi, je vous ai mal entendu. Si vous avez évoqué sa responsabilité devant le Conseil des ministres ou devant le Conseil européen, vos propos suscitent mon entière adhésion. *(« Ah ! » sur plu-*

sieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Pierre Mazeaud. La nôtre également !

Mme Nicole Catala. En revanche, je ne vous aurais pas approuvé si vous aviez plaidé en faveur de sa responsabilité politique devant le Parlement européen pour la raison que j'ai indiquée en commençant. En effet, je ne souhaite pas du tout le renforcement du binôme Commission-Parlement, mais bien celui du rôle du Conseil et des parlements nationaux.

Monsieur le ministre, dans un article récent, vous avez condamné l'idée d'une Europe à la carte, mais vous avez envisagé l'hypothèse que les Etats membres se voient offrir des options, c'est-à-dire qu'ils puissent choisir les domaines dans lesquels ils appliqueraient tout de suite l'ensemble des règles communautaires et ceux pour lesquels ils se tiendraient à l'écart durant un délai déterminé. Je vous avoue que cela me paraît beaucoup ressembler à une Europe à la carte. Peut-être nous démontrerez-vous le contraire, mais il y a pour le moins une certaine parenté.

Comme je suis plus que jamais favorable à une Europe différenciée, à une Europe modulable selon les compétences à mettre en œuvre, selon les problèmes, selon les sujets, selon l'aptitude des différents Etats à les traiter, je me réjouis, monsieur le ministre, des pas que vous semblez avoir accomplis en ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, nous avons tous éprouvé à la fois un peu d'angoisse et un peu de déception dans cette campagne et au moment des résultats : un peu d'angoisse parce que chacun mesure l'importance des véritables enjeux à un moment où l'Europe aura à surmonter nombre de problèmes, et un peu de déception parce que nous avons eu le sentiment que le véritable débat n'avait pas été engagé et que l'on s'était souvent enfermé dans de faux débats.

Ne pensez-vous pas que le scrutin à la proportionnelle intégrale et nationale empêche que l'on aborde les vrais problèmes ? Je souhaite que l'on étudie très objectivement d'autres modes de scrutin, par exemple au niveau régional ou interrégional, permettant aux candidats aux fonctions de député européen d'être plus connus des électrices et des électeurs, plus proche de leurs problèmes.

La dernière campagne porte en elle la condamnation de l'élection à la proportionnelle intégrale et nationale, laquelle aboutit à une floraison de listes incontrôlée. Je suggère donc, monsieur le ministre, que l'on étudie très rapidement une réforme de ce mode de scrutin afin que, dans cinq ans, nous n'ayons pas les mêmes sentiments.

Ensuite, il devient indispensable d'ouvrir, comme vous l'avez fait aujourd'hui, le vrai débat sur l'Europe. Faisons justice des analyses qui ne sont pas objectives par rapport au traité de Maastricht. Certains sont contre, d'autres sont pour, mais il y a souvent de vastes malentendus. Les conséquences du traité de Maastricht seront ce que vous et nous en ferons. Pour quiconque a lu son texte,...

M. Pierre Mazeaud. Il est illisible !

M. Jacques Blanc. ... il est clair qu'il induit le renforcement du pouvoir politique. Contrairement à ce que certains ont affirmé, ce ne sont pas les prérogatives de la Commission qui sont renforcées, mais celles du Parle-

ment, puisque le Conseil ne pourra prendre certaines décisions qu'en accord avec le Parlement européen. Il ne s'agit certes que d'un premier pas, mais c'est un progrès indéniab.

Par ailleurs, le traité de Maastricht a créé une institution dont l'objectif est non de se substituer au Parlement, au Conseil des ministres ou aux Etats, mais d'apporter, en quelque sorte, une chair au squelette de l'Europe, constitué par les Etats. Je veux parler du Comité des régions. *(« Ah ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. »)*

Je ne souhaite pas que l'on substitue les régions aux Etats, mais je crois que, compte tenu du déficit de vécu européen, de la distance qui s'est instaurée entre les instances européennes et les citoyens de l'Europe, cette création est judicieuse. En effet les grands élus que sont les présidents de *Länder* allemands, de communautés autonomes espagnoles, de régions italiennes ou françaises, d'autorités métropolitaines ou de comtés des pays du Nord, les maires de grandes villes ou les présidents de collectivités intermédiaires, sont dégagés tant des contraintes que vous subissez quand vous siégez à Bruxelles au nom du Gouvernement, que des blocages idéologiques dus à l'appartenance à des formations politiques. Ils pourront apporter leur vécu du quotidien, leur expérience permanente des vrais problèmes, pour contribuer à enrichir le débat européen et faire avancer les solutions.

Ayant actuellement l'honneur de présider ce comité des régions, je puis vous indiquer que, dès notre premier débat, relatif au fonds de cohésion, nous avons affirmé clairement que nous ne voulions pas d'une Europe ouverte aux quatre vents. Il faut en effet savoir si, après son élargissement, l'Europe deviendra une zone de libre-échange ou si elle demeurera un espace unique dans lequel jouera la solidarité en faveur de ceux qui sont le plus en retard, dans lequel on mettra en œuvre la préférence communautaire, bref dans lequel sera appliquée une vraie politique de l'Union européenne. Tel est le véritable enjeu.

C'est pourquoi nous avons décidé de réfléchir, pour vous aider, à la réforme institutionnelle prévue par le traité de Maastricht pour 1996. Nous regrettons d'ailleurs que l'on ait mis la charrue devant les bœufs en matière d'élargissement. La vraie question est celle de savoir comment élargir en renforçant. Dans ces conditions pourquoi ne pas penser à une Europe à géométrie variable ?

Chacun sait bien, par exemple, qu'une grande partie de nos difficultés - celles que connaissent nos industriels et nos agriculteurs - provient des distorsions constatées dans les évolutions des monnaies, parce que l'on ne peut utiliser une monnaie unique européenne. Alors que nous avons contribué à démanteler les montants compensatoires monétaires, il faudrait peut-être oser mettre en place des mécanismes compensatoires permettant de lisser les évolutions des monnaies afin de protéger les acteurs économiques, industriels et agriculteurs, de répercussions dangereuses.

La question posée est donc celle de l'adaptation de nos institutions afin que l'Europe puisse fonctionner correctement à seize, à vingt, voire plus encore. Le problème de fond n'a pas été souvent abordé. Il a même été carrément occulté à Lisbonne. En conséquence vous n'avez eu le choix qu'entre accepter l'élargissement à quatre Etats - et nous sommes heureux que l'Autriche ait dit « oui » hier - et le remettre en cause, sous prétexte que cette organisation nouvelle n'avait pas été définie au préalable.

Comment donc - je le répète - assurer le renforcement d'une véritable politique européenne et ne pas tomber dans les pièges d'un libre-échange qui condamnerait la réalité européenne? Comment défendre à la fois la préférence communautaire et les accords du GATT? Comment mettre fin au pillage des économies des pays de l'Europe de l'Est et de ceux de la Méditerranée, sur l'importance de laquelle notre ami Willy Diméglio a bien fait d'insister? En effet, l'achat de produits à des prix ridiculement bas maintient dans ces pays un sous-prolétariat qui finira d'ailleurs par exploser, et déchire la cohésion socio-économique de nos régions. Cela vaut tant pour l'agriculture que pour les produits industriels.

Dès lors, osons le dire: ou bien réfléchissons aux moyens de faire évoluer les prix de référence, qui ont été acceptés dans les accords du GATT, vers des prix minimums, ou bien instituons des taxes qui seront reversées au titre d'une vraie solidarité envers les pays de l'Europe de l'Est ou du Maghreb, comme nous le souhaitons, et c'est d'ailleurs l'intérêt de l'Europe. Mais cette question de fond est rarement posée.

Troisième question: comment l'Europe peut-elle contribuer à un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de ses territoires? Nous avons ouvert en France un débat sur l'aménagement du territoire; ce débat doit aussi être ouvert en Europe. Cette préoccupation d'aménagement du territoire doit conditionner les politiques agricoles communes. Par exemple, il faut dire non à la friche, ce qui ne signifie pas que tout ce qu'il y avait dans cette réforme de la politique agricole commune était forcément négatif. Mais il était dramatique de mettre en avant le problème des terres incultes. Vous me permettrez de rappeler que j'ai fait voter, en tant que membre du gouvernement de la France, une loi qui n'est pas abrogée et qui frappe d'un impôt spécial les propriétaires de terres laissées incultes.

Je pense que, dans la politique agricole, dans les politiques de réseaux développées par l'Europe, la dimension régionale d'aménagement du territoire doit être mieux soutenue.

Monsieur le ministre, vous allez participer au sommet de Corfou. Il est important que des gestes significatifs montrent la volonté de l'Europe, à travers de grands réseaux, de favoriser le développement et l'aménagement du territoire. Permettez-moi d'insister pour que le point 3 du rapport Christophersen soit bien retenu par la France et par le Sommet, à savoir le TGV-Sud, Madrid-Barcelone-Perpignan, qui doit aller jusqu'à Montpellier.

M. Pierre Mazeaud. Jusqu'à Lodève, Le Caylar et Millau! (*Sourires.*)

M. Jacques Blanc. Nous verrons alors que l'Europe peut être un élément pour relancer l'économie et pour participer à la lutte contre le chômage.

Je suis convaincu, monsieur le ministre, que nous ne savons pas assez expliquer. Bien souvent, on nous dit que nos difficultés viennent de l'Europe. Or c'est souvent par manque d'Europe...

M. Pierre Mazeaud. Vous croyez que c'est ce qu'ont dit les électeurs?

M. Jacques Blanc. ... que les problèmes sont difficiles à surmonter.

Je voudrais faire passer un message d'espoir, non pas simplement parce que nous avons célébré il y a quelques jours le cinquantième anniversaire du Débarquement, non pas simplement parce que la construction européenne a permis un fantastique bond en avant qui s'est répercuté dans la vie quotidienne des femmes et des

hommes de notre pays et de toute l'Europe, mais parce que nous espérons un nouvel ordre de paix dans le monde, dans la Méditerranée en particulier, et parce que nous croyons que l'Europe peut tirer les leçons de ses propres faiblesses. Ce qui se passe aujourd'hui en Bosnie, dans l'ex-Yougoslavie, nous pousse à vous soutenir dans les efforts de paix pour la stabilité en Europe et devrait nous faire prendre conscience à tous que l'amitié franco-allemande d'abord, qui est à la base même de toute construction européenne, mais aussi la solidarité instaurée entre tous les peuples de l'Europe, ceux du Nord comme ceux du Sud, peuvent déboucher sur une politique nouvelle, une capacité de défense, une capacité de mieux maîtriser les problèmes du développement, de sortir du drame du chômage.

Puisqu'il n'y aura plus d'élections européennes d'ici quelque temps...

M. Jean-Pierre Soisson. Heureusement!

M. Jacques Blanc. ... permettez au président du Comité des régions de dire à cette tribune que nous avons la responsabilité de faire renaître l'espoir en Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le ministre, je vais peut-être quelque peu vous étonner, mais j'ai été particulièrement satisfait des propos qu'a tenus M. le ministre des affaires étrangères. J'ai eu l'impression qu'il se rapprochait - le vote d'avant-hier y est peut-être pour quelque chose - de certaines positions qui ne figurent pas parmi les plus européennes. De ce qu'il a dit, je retiens tout particulièrement: «Oui à l'Europe» - personne ici n'est contre l'Europe et nous refusons ce débat qui consiste à opposer les uns aux autres -, «Oui à l'union européenne, mais lentement». C'était, m'a-t-il semblé, une réponse adressée aux électrices et aux électeurs qui nous ont fait savoir leur inquiétude, sans aucun doute, à ceux d'entre nous, mes chers collègues, qui répondaient: «Si les choses ne vont pas bien, c'est qu'il n'y a pas suffisamment d'Europe et qu'il en faut plus.»

J'ai d'ailleurs entendu, le soir même des résultats, certains hommes politiques dire qu'ils étaient particulièrement satisfaits parce que, reprenant le vieux débat de Maastricht, on pouvait conclure de la majorité qui s'était exprimée au travers des urnes qu'il y avait aujourd'hui plus de pro-européens que d'anti-européens. Cette explication me paraît totalement absurde et, si vous m'y autorisez, je vais m'en expliquer.

Je dirai à M. le ministre des affaires étrangères et à vous-même, monsieur le ministre, qu'il y a en réalité - nous l'avons vu au cours des jours derniers et au cours de ce débat - deux conceptions de l'Europe.

Il y a d'abord la conception fédéraliste qui a été défendue par M. Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères.

Il nous a expliqué, du haut de cette tribune, que le fédéralisme n'était pas ce qu'entendait un très grand nombre d'entre nous. Je me suis donc reporté au *Litté* pour bien vous montrer que je ne suis pas fédéraliste et que M. Giscard d'Estaing se trompe dans son explication. Le fédéralisme, c'est le «groupement, l'union de plusieurs Etats en un seul Etat fédéral». Or, M. Giscard d'Estaing nous a dit rigoureusement le contraire. Je n'ai pas vérifié la définition du *Larousse* ou du *Robert*; le *Litté* est, pour moi, une véritable référence.

A côté de cette conception fédéraliste au sens du *Littré* il y a la conception gaullienne ; d'ailleurs ce même M. Giscard d'Estaing a, à plusieurs reprises, cité le général de Gaulle. Il parle de l'Europe des patries, précisant que le général de Gaulle n'avait jamais mentionné l'Europe des nations. Je me suis reporté aux sources et, à plusieurs reprises, le général de Gaulle a bien parlé de l'Europe des nations.

M. André Fanton. M. Giscard d'Estaing a eu tort de citer souvent le général de Gaulle !

M. Pierre Mazeaud. De ces deux conceptions, découlent deux questions : veut-on une intégration qui va nous entraîner peu à peu vers des abandons de souveraineté ou, au contraire – et c'est vous le savez, monsieur le ministre, la conception d'un très grand nombre d'entre nous – refuse-t-on tout abandon de souveraineté ?

Quels sont les problèmes aujourd'hui ? Ils ont été évoqués par tous ceux qui sont intervenus et plus particulièrement par le ministre des affaires étrangères, par vous-même, monsieur le ministre, et par M. Pandraud, président de la délégation.

Le premier est celui des institutions.

J'ai souvent eu l'occasion de dire qu'à mon sens, il n'y a pas d'identité européenne, que, contrairement à ce que j'ai entendu cet après-midi, il n'y a pas de peuple européen, et de ce fait, Dieu merci, il n'y a pas de constitution européenne. Pourtant, c'est vrai, il y a un Parlement européen. Comme à l'instant ma collègue, Mme Catala, et d'autres avant elle, il m'arrive de m'interroger sur le rôle de ce Parlement européen. Il n'a guère de pouvoirs, et la codécision prévue par le traité de Maastricht ne changera pas notablement la situation. Sans considérer qu'il soit totalement inutile, c'est sans doute la raison pour laquelle ceux qui siègent à Strasbourg manifestent très vite un total désintérêt. J'étais d'ailleurs très amusé d'entendre, au cours de cette campagne, les uns dire aux autres : « Il faudra que vous siégiez » et les autres dire aux uns : « Naturellement, il faudra être présent. »

Mais le vrai problème de ce Parlement de Strasbourg est celui de sa représentativité. J'avoue qu'à ce propos, j'ai mal compris les explications de M. le président de la commission des affaires étrangères, selon que la majorité pourrait passer des socialistes à la droite dès lors que les élus de telle ou telle liste choisiraient de s'inscrire dans tel groupe plutôt que dans tel autre : l'évocation de cette alchimie a plutôt eu pour effet de me confirmer dans la position que je partage avec Mme Catala, à savoir que le Parlement ne peut tenir sa représentativité que des parlements nationaux. D'ailleurs, ne voulons-nous pas une Europe des nations ?

M. Robert Pandraud. Absolument !

M. Pierre Mazeaud. Vous-même, monsieur le ministre, et le ministre des affaires étrangères avez reconnu qu'il était important de donner plus de force aux parlements nationaux. Au surplus, si le Parlement européen était composé de représentants des parlements nationaux, on ne pourrait plus parler d'Europe socialiste ou d'Europe de droite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je souhaite qu'on en revienne à cet ancien système qui me paraît le meilleur, mais je ne partage pas l'avis de ceux qui souhaiteraient une deuxième chambre. Ne compliquons pas les choses ! On se demande bien à quoi elle servirait ! Je ne voudrais pas qu'on me rappelle qu'à cette même tribune il m'est arrivé à plusieurs reprises de m'interroger sur les raisons d'une deuxième chambre dans notre propre pays ! (*Sourires.*)

La Commission ? On en a beaucoup parlé. Je vais être très net, monsieur le ministre. Je me suis réjoui d'entendre M. Pandraud nous expliquer que la Commission ne devait pas être l'exécutif mais être un exécutant. Je retiens ses termes et, s'il m'y autorise, je les reprends volontiers à mon compte. Car, monsieur le ministre, la Commission, ce sont des fonctionnaires.

M. André Fanton. Exactement !

M. Pierre Mazeaud. Je le dis de M. Delors...

M. André Fanton. Surtout de lui !

M. Pierre Mazeaud ... qui se prend pour un chef d'Etat.

M. Philippe Legras. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Quand on parle d'Europe, c'est M. Delors qui s'exprime. Non ! Il est, comme tous les membres de la Commission, un simple fonctionnaire.

Mme Nicole Catala. Tout à fait !

M. André Fanton. Un chef de bureau !

M. Pierre Mazeaud. Seul le conseil des ministres est habilité à s'exprimer au nom de l'Europe et non pas un fonctionnaire qui, encore tout à l'heure à la télévision, nous expliquait sa conception de l'Europe de demain, souhaitant bien sûr que ses propres plans s'appliquent.

Mme Nicole Catala. Eh oui !

M. Pierre Mazeaud. Eh bien, ça, je ne l'admets pas, pas plus que je n'admettrais qu'un ministre du gouvernement français laisse ses propres fonctionnaires s'exprimer en son lieu et place ! Il est bon de rappeler à M. Delors ce qu'il est ! Il n'est pas un chef d'Etat qu'on reçoit avec un tapis rouge ! Il est celui qui doit être derrière le Conseil des ministres et non pas devant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La Commission a, je le reconnais, le pouvoir de proposer, mais on ne saurait admettre qu'elle dispose et exécute, cumulant pratiquement tous les pouvoirs. Mais j'ai cru comprendre que vous n'étiez pas loin de penser comme moi, monsieur le ministre.

Du conseil des ministres, je ne dirai pas grand-chose ; mes collègues se sont suffisamment exprimés. Il est vrai que se pose le problème de la durée de la présidence. Sur ce point, je n'ai pas arrêté ma propre position. Il est quelque peu ridicule – je prends à témoin l'opinion publique – de voir les présidents changer de six mois en six mois. En outre, compte tenu du nombre de pays européens qui demain vont rejoindre la Communauté ou plus exactement l'Union européenne – encore que, comme vous, monsieur le ministre, je préfère le terme de « Communauté » à celui d'« Union » pour des raisons non seulement philosophiques mais aussi éthiques – de grands pays, comme la France et l'Allemagne, attendront sept ou huit ans, si nous maintenons la durée de ce mandat, pour exercer la présidence. Je m'attarderai un peu plus sur l'élargissement, à propos duquel, me semble-t-il, monsieur le ministre, vous ne partagez pas tout à fait la position du ministre des affaires étrangères.

Je suis d'accord avec M. Juppé quand il dit « oui » à l'élargissement dans la mesure où chacun des nouveaux pays accepte les mêmes obligations et bénéficie des mêmes droits. C'est d'ailleurs sur cette base que je diverge avec Mme Catala, qui a défendu une Europe « modulable » où certains n'auraient pas les mêmes droits, les mêmes obligations.

Mme Nicole Catala. Je pensais surtout à la politique de sécurité !

M. Pierre Mazeaud. Si c'était cela, on me donnerait raison quand je demande à revoir - et je l'ai souvent fait du haut de cette tribune - le traité de Maastricht.

Mme Nicole Catala. Oui, il faut le revoir !

M. Pierre Mazeaud. Il est tout de même incroyable, alors qu'au moment où nous avons voté pour, ou contre, le traité de Maastricht - la majorité l'a adopté et l'a ratifié - on nous disait que tous les pays signataires auraient les mêmes droits et les mêmes obligations, de s'apercevoir aujourd'hui que deux pays parmi ceux qui l'ont ratifié n'avaient pas les mêmes obligations. Vous nous l'avez rappelé, monsieur le ministre, mais nous ne l'avons su qu'après ! Il s'agissait de la Grande-Bretagne, qui refusait le volet social...

Mme Nicole Catala. On le savait avant !

M. Pierre Mazeaud. ... auquel Dieu sait si on est intéressé, et du Danemark.

Je sais bien que c'est un débat juridique, mais si j'ai voté pour la ratification du traité de Maastricht, c'est parce que je considérais que tous les pays qui le ratifiaient aussi avaient les mêmes droits et les mêmes obligations. On a en quelque sorte faussé mon vote. A ceux qui disent qu'il faut réviser le traité de Maastricht, je n'opposerai pas la même formule parce qu'on risquerait de déterminer mon vote - on se tromperait d'ailleurs (*Sourires*) - mais il faut sans doute le revoir. M. Juppé a raison : oui à l'élargissement mais à condition que chaque pays accepte les mêmes obligations, subisse les mêmes devoirs et en tire les mêmes avantages ou les mêmes droits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

S'agissant du problème des compétences, M. Giscard d'Estaing nous dit qu'il est totalement dépassé, qu'il est réglé. Je n'en suis pas aussi certain. Je n'ai pas encore compris - et j'espère que vous me l'expliquerez - ce qu'est la subsidiarité. Mais à supposer qu'on dispose d'une bonne définition de la subsidiarité, à quelle autorité faut-il s'en remettre pour appliquer ce principe ? On peut dire aisément que ce qu'un pays ne peut faire, l'Europe le fera, ou réciproquement, mais qui détermine ce qui peut être fait par l'un ou par l'autre ? Et là, je suis désolé de le dire à M. le président de la commission des affaires étrangères, il y a un problème et ce n'est pas si simple que cela. Ce qui est bon pour les autres ne l'est pas nécessairement pour moi. C'est pour cela que je suis fermement attaché au compromis de Luxembourg, qui est la conséquence directe de la subsidiarité.

M. André Fanton. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Quelle est l'autorité qui va déterminer ce qui est bon pour la France ou ce qui n'est pas bon pour elle en dehors d'elle-même ? Si c'est elle-même, merci de cette réponse. A ce moment-là, il faut le compromis de Luxembourg. Je ne veux pas que Bruxelles, même demain, dans cette union européenne idyllique, m'impose tout et n'importe quoi, car je tiens, je le répète, à la souveraineté.

Je souhaiterais qu'un jour ou l'autre, au-delà de ce qu'on peut dire ici à cette tribune, on explique au pays, qui n'a pas compris, ce qu'est cette notion de subsidiarité et comment elle s'applique.

Je voudrais pour terminer en venir à un problème qui me tient particulièrement à cœur, à propos duquel, M. Pandraud le rappelait, nous avons l'un et l'autre quelque peu bataillé, l'article 88-4.

Il n'échappe à personne, monsieur le ministre, et vous le savez pour le regretter, qu'il y a une véritable inflation d'actes communautaires. M. le président de la délégation reçoit tous les actes communautaires. Ce sont des volumes entiers, chaque matin, sur son bureau, de magnifiques pages bleues.

Mme Nicole Catala. Pauvre président !

M. Pierre Mazeaud. Cinquante, cent règlements, directives, tous les jours ! On est complètement perdu. Quelle que soit l'intention, et elle est bonne, du Gouvernement, de respecter l'article 88-4, quand on nous soumet un projet, la question est déjà réglée à Bruxelles. Le projet s'est transformé en directive ou règlement !

J'aurais bien voulu que l'on modifie l'article 55 de la Constitution. Puisqu'on va si souvent à Versailles, on aurait pu en profiter pour faire en sorte que des lois postérieures à un traité l'emportent sur ce traité, c'est-à-dire pour rectifier le tir, si vous me permettez cette expression. Hélas ! On ne l'a pas voulu.

Cela dit, il y a une chose que je vous demande à nouveau de la façon la plus expresse, monsieur le ministre, à propos de l'article 88-4, et je ne suis pas le seul : puisque le Conseil d'Etat, dans chacune de ses notes, précise bien si l'acte communautaire est de nature législative ou réglementaire, qu'on donne communication à la délégation de ces notes. Pourquoi le Gouvernement les garde-t-il ? Cela entraîne tout de suite une suspicion, en tout cas en ce qui me concerne. J'en déduis que vous préférez nous laisser supposer que le Conseil d'Etat a répondu que c'était un acte de nature réglementaire alors qu'il est de nature législative. C'est pour cela d'ailleurs que j'aimerais bien que l'on augmente la compétence du Conseil constitutionnel, ce qui ne déplairait pas à son président, M. Badinter. Il faudrait bien en tout cas qu'il y ait une autorité capable de dire : « Ah non ! Vous ne jouez pas le jeu avec l'article 88-4. En réalité, vous retenez d'un côté ce qui vous gêne parce que vous entendez que cet acte communautaire, qui est un projet, devienne définitif. » Cela fait deux ans que j'attends une réponse sur ce point.

Nous sommes allés très souvent à Versailles. On s'est aperçu d'ailleurs qu'à certaines occasions, c'était parfaitement inutile, et je continue à me féliciter de ne pas avoir voté certaines modifications constitutionnelles. Mais, je vous en supplie, que cette construction européenne, telle qu'on la voit encore d'une façon idyllique, ne nous oblige pas à faire des voyages continuels, même si c'est proche et si c'est bien joli ! La Constitution est un tout, mais qu'elle ne devienne pas un véritable volume avec 500 articles. C'est la loi fondamentale. Modifions-la de temps à autre, car il est vrai qu'elle doit, elle aussi, subir certaines adaptations, mais ne la transformons pas pour être agréables finalement à la Commission de Bruxelles et à son président.

Voilà très rapidement, monsieur le ministre, ce que je voulais dire. Je l'ai déjà dit souvent mais il faut parfois être Cassandre. Le véritable débat, l'enjeu ou les défis, les électorales et les électeurs vous les ont rappelés par un vote sans doute protestataire, qui traduisait en tout cas leur inquiétude. Qu'on ne me dise pas que les Françaises et les Français souhaitent, comme certains de nos collègues ici, et je le regrette, plus d'Europe. Je suis persuadé, parce qu'ils ziment sans doute leur pays et, mon dieu, tant mieux, qu'ils tiennent à ce que la France reste la France. Ce n'est pas pour cela qu'ils ne veulent pas d'Europe, mais ils veulent une Europe où la France restera ce qu'elle est. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a deux ans, le traité de Maastricht était l'objet essentiel du débat sur l'avenir de l'Europe. Ce débat s'est, depuis lors, sensiblement déplacé, et cela pour trois raisons.

D'abord, le traité de Maastricht fait lui-même l'objet d'une grande variété de lectures : la lecture de ceux qui ne l'ont pas adopté, que partiellement ou avec de fortes réserves, comme la Grande-Bretagne ou le Danemark ; la lecture de ceux qui ont revu leur interprétation – c'est le cas en particulier de l'Allemagne, avec l'arrêt de la Cour de Karlsruhe qui réaffirme les prérogatives des peuples et des nations. Dans toute l'Europe, se dessine ainsi la volonté d'un meilleur équilibre en faveur des Etats.

Il y a ensuite la situation nouvelle qui risque de naître de l'élargissement. Certes, monsieur le ministre, les nouveaux Etats sont tenus d'accepter l'acquis communautaire, mais plus l'Europe s'étend, plus le danger est grand de voir prévaloir la constitution d'une vaste zone de libre-échange largement ouverte sur l'extérieur, alors que la France n'a cessé de défendre une construction européenne volontaire et s'appuyant secteur par secteur sur des institutions appropriées.

Il y a, enfin, la crise yougoslave et ce qu'elle met à jour : l'instabilité des nations d'Europe de l'Est et la difficulté pour les Etats européens d'adopter une démarche commune. En ce domaine, le risque n'est pas d'avoir trop d'Europe, mais de ne pas avoir suffisamment d'Europe.

Comment, dans ces conditions, relancer la construction de l'Europe ? Trois orientations paraissent indispensables.

Il importe, d'abord, d'entretenir la dynamique communautaire, mais, contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire, ce ne sont pas les institutions d'essence supranationale, comme la Commission, mais les Etats qui sont les meilleurs moteurs de la construction européenne. L'action du ministre des affaires étrangères et la vôtre en ont fait depuis un an l'éclatante démonstration, qu'il s'agisse du GATT où vous avez rassemblé les partenaires et obligé les Américains à reprendre la discussion, ou de la Yougoslavie où ce sont les initiatives de la France, sur les zones de sécurité puis à Sarajevo, qui ont contribué à chaque fois à faire reculer la guerre.

Le rééquilibrage des relations entre le Conseil des ministres et la Commission de Bruxelles est un pas important dans le renouveau de cette dynamique. Les inquiétudes n'en subsistent pas moins :

Inquiétudes sur le problème de la majorité qualifiée, les risques d'étouffement ou de paralysie étant considérables.

Inquiétudes sur la notion de subsidiarité que la Commission de Bruxelles, dans son récent rapport au Conseil des ministres, conçoit avant tout comme un effort de simplification des procédures administratives. J'ajoute que cette notion d'essence fédéraliste risque de brider l'action des Etats dans des domaines où les initiatives nationales sont souvent le préalable des entreprises communes.

Inquiétudes, enfin, sur la question du contrôle des parlements nationaux : l'exigence de légitimation démocratique doit être reconnue pour la France comme elle l'est désormais pour l'Allemagne et cela vaut, notamment, pour le passage à la troisième étape de l'union monétaire, c'est-à-dire la monnaie unique.

La deuxième grande exigence pour la construction européenne, c'est la relance des politiques communes. Le ministre des affaires étrangères, M. Alain Juppé, a justement rappelé cet après-midi un ensemble d'actions qui sont incontestables – le quatrième programme communautaire pour la recherche, les autoroutes de la communication, la nouvelle version des fonds structurels – mais il faut aller au-delà. Le débat d'orientation agricole a souligné l'attachement et les attentes de notre pays à l'égard de la politique agricole commune. Dans d'autres secteurs, les initiatives doivent être reprises. C'est le cas de l'espace, de l'énergie, de la politique commerciale commune, et je voudrais souligner combien nous sommes en retrait par rapport à nos grands concurrents faute d'un arsenal juridique efficace, faute aussi d'une politique commerciale offensive s'appuyant sur des instruments adaptés : une analyse concertée des marchés mondiaux, des programmes de recherche-développement sur les gammes de produits des dix ou quinze ans à venir – la recherche pré-compétitive reste, en effet, insuffisante car trop en amont – la mobilisation de l'ensemble de nos représentants à l'extérieur : services de l'expansion, chambres de commerce internationales, services des grandes entreprises.

La troisième exigence est une action commune pour la paix, particulièrement en Europe. Tout le monde convient que c'est nécessaire, mais il faut, en ce domaine, passer de l'esquisse ou du symbole à la réalité, notamment dans le domaine de la défense.

Le sommet de l'Alliance atlantique du 10 janvier dernier a certes reconnu l'« identité de défense européenne », mais les rapports qui existent au sein de l'Alliance atlantique entre l'OTAN et l'UEO sont encore inégaux puisque les nouvelles forces combinées jointes ne peuvent être placées sous l'autorité de l'UEO que lorsque les Etats-Unis ne sont pas engagés, c'est-à-dire, en réalité, lorsqu'ils décident de ne pas s'engager.

Le corps européen se constitue lentement, mais son existence risque de rester théorique tant qu'il n'existe pas au sein de l'UEO un échelon de conception et de commandement opérationnel commun. Le problème est, en effet, moins d'amalgamer symboliquement des forces que de coordonner efficacement s'il en est besoin les forces les mieux éprouvées des différents Etats.

La construction européenne a déjà une longue expérience. Elle demeure une ambition essentielle. L'erreur serait de vouloir sans cesse renforcer les éléments institutionnels alors que la dynamique de cette construction doit constamment associer la capacité d'impulsion des différents Etats et la succession des entreprises communes.

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques jours après les élections européennes du 12 juin, nous n'apporterons pas une voix supplémentaire à celles de tous exégètes politiques qui, après avoir fait leur analyse du scrutin, en tirent des enseignements souvent subjectifs.

Nous nous bornerons à un double constat : le désenchantement des populations et leur incompréhension de la politique conduite par les institutions européennes.

Le désenchantement se traduit par un taux d'abstention en France et dans les pays d'Europe où le vote n'est pas obligatoire qui frise, voire dépasse les 50 p. 100, ce qui pourrait signifier un désintérêt inquiétant pour la construction européenne, mais peut-être est-ce dû à l'abus des discours incantatoires des prosélytes de l'Europe. Je ne mets pas en cause leurs bonnes intentions, mais, à les entendre, l'Europe devait régler tous les problèmes que

chacun des Etats n'avait pu résoudre à lui seul. Ils ont prêté tant de vertus à la construction européenne qu'inmanquablement sont venues les déceptions, les désillusions, qui sont à la hauteur de leur impatience. La crise monétaire, le chômage, le borborygme politico-militaire de Bosnie sont venus rappeler que le défi européen ne sera relevé qu'au prix d'une longue patience et que la force d'une communauté ne peut se fonder sur les faiblesses de ses composantes.

Aux désillusions des populations peu préparées aux inévitables revers de l'entreprise « Europe », s'est ajoutée une incompréhension croissante sur la nature des objectifs à atteindre, objectifs dont certains leur apparaissent d'ailleurs imprécis et même contradictoires. Ainsi en est-il de la monnaie unique. Les tempêtes monétaires passées et le flottement quasi généralisé des monnaies de l'Union jettent le doute sur l'opportunité et la possibilité réelles d'accéder à la monnaie unique dans les temps prévus, mais tout le monde feint de croire que le cap sera maintenu. C'est faire abstraction des réticences de l'Allemagne à fondre son Deutsche Mark avec les devises de ses partenaires. C'est sous-estimer le retard économique de l'Espagne, du Portugal, de la Grèce, de l'Irlande et le coût de leur mise à niveau. C'est négliger la difficulté pour les nouveaux adhérents de s'insérer dans le système communautaire.

Certes, la monnaie unique est dans la logique du grand marché, mais faut-il vraiment que tout le monde marche du même pas ? Doit-on, contre tout bon sens, refuser obstinément une Europe à plusieurs vitesses ou à géométrie variable au moment où d'autres vagues d'adhésion à la CEE vont élargir l'éventail des disparités économiques et politiques de l'Europe ? Contraindre les nouveaux arrivants non seulement à adapter l'acquis communautaire mais encore à suivre le noyau d'origine des six Etats membres dans une intégration tous azimuts et à marché forcée relève de l'utopie et va même à l'encontre des objectifs affirmés. Pourquoi ne pas laisser à chaque nouvel adhérent la possibilité d'évoluer à son propre rythme vers des stades plus avancés d'intégration économique et politique à partir d'un socle d'ambitions communes, la libre circulation des biens, des capitaux, des personnes étant assurée ?

Ce ne serait pas l'Europe à la carte puisque le cadre général resterait commun. Ce serait l'Europe du possible à un instant donné de sa nouvelle histoire. Cette démarche pragmatique aurait l'avantage d'assurer les progrès de la construction européenne sans retarder les élargissements que la chute du mur de Berlin a rendus inévitables. La monnaie unique deviendrait ainsi une réalité pour quelques volontaires, probablement dans un premier temps l'Allemagne, la France et le Benelux, avant même que d'autres les rejoignent. Les mêmes ou d'autres pourraient aussi progresser vers une diplomatie commune, d'autres encore vers une défense commune. En somme, l'Europe se transformerait en un vaste syndicat à vocation multiple alors qu'aujourd'hui, on prétend l'organiser en une sorte d'intercommunalité contraignante, si vous me permettez cette comparaison, monsieur le ministre.

Une autre inquiétude est en train de naître de l'incertitude sur les conditions et limites de l'élargissement, avec à la clé, pour les contribuables, le prix à payer. Peut-on faire l'impasse d'un vrai débat sur la compatibilité entre l'élargissement et l'approfondissement de la Communauté ? Est-il possible de procéder à des adhésions au coup par coup sans autre programmation que l'opportunité politique, sans qu'un schéma d'organisation vienne pallier l'insuffisance du cadre actuel conçu à l'origine

pour six Etats-membres et sans qu'une réforme des institutions définisse en conséquence les pouvoirs respectifs du Conseil, du Parlement et de la Commission.

Pour des raisons politiques évidentes, l'élargissement est souhaitable. Encore faut-il qu'il s'ordonne autour d'une nouvelle architecture de l'Europe. Les pays de l'Est, après ceux de l'AELE, font le siège de Bruxelles pour avoir accès à l'Union européenne. L'énorme pari d'amarer définitivement cette moitié du continent européen à l'Occident mérite une démarche originale préférable à l'adhésion au coup par coup. Pourquoi ne pas constituer des marchés communs régionaux - de la Baltique, de l'Europe centrale, de l'Europe des Balkans, de l'Europe de l'Est méditerranéen - qui pourraient mettre en place une organisation de leurs marchés, adopter progressivement toutes les règles du Marché commun que nous avons mises nouvellement en place ? Cela constituerait des entités plurinationales avec lesquelles la Communauté développerait des relations économiques privilégiées jusqu'à ce que l'adhésion soit envisageable.

Pour confirmer leur appartenance à l'Europe, ne serait-il pas bon d'élargir la compétence du Conseil de l'Europe à Strasbourg et de le transformer en une instance politique à qui l'on confierait par exemple l'animation de la politique européenne de sécurité et de coopération, qui s'ouvrirait aux grands débats politiques et assurerait la prévention des conflits ?

Il est d'autres inquiétudes que les Français ont manifestées lors de l'élection de dimanche dernier.

Tout d'abord le coût budgétaire. La Communauté ne cesse d'accroître son budget. La France est comme l'un des trois contributeurs nets et cette contribution ne va cesser de s'élargir au cours des années à venir.

La deuxième inquiétude, c'est la dérive technocratique. Comment maintenir le pouvoir d'une Commission qui avait été définie pour une Europe à six et qui aujourd'hui de majorités successives pour faire passer ses idées et prévaloir son point de vue au détriment de l'autorité du Conseil des ministres.

Nous sommes aussi victimes d'une dérive libre-échangiste. Les accords du GATT, qui se sont soldés dans les conditions que l'on sait, méritent d'être encadrés par une Organisation mondiale du commerce, dont le Gouvernement français s'est fait fort justement le champion. Mais combien de temps faudra-t-il pour que l'on mette en place un règlement international des différends, grâce à la création d'un tribunal du commerce international ? Combien de temps faudra-t-il pour qu'on prenne en considération le *dumping* monétaire, alors que nous savons parfaitement que les Etats-Unis et le Japon sous-évaluent leur monnaie pour favoriser leur commerce ? Combien de temps faudra-t-il pour faire accepter l'idée de lutter contre le *dumping* social sans que cela apparaisse comme une réaction de protectionnisme injuste vis-à-vis des pays qui ont besoin de développer leurs activités, leurs exportations pour améliorer une situation économique et sociale assez dramatique ?

Monsieur le ministre, nous pouvons, nous devons lever ces ambiguïtés. Nous devons préciser à nos populations quelles sont les politiques que nous voulons retenir et quelles sont les étapes qui doivent nous permettre de parvenir à une construction européenne plus élaborée.

Après ces élections, il nous reste un goût d'insatisfaction. Une insatisfaction qui engendre le doute. Il serait erroné, bien que certains y aient cédé, de faire un constat manichéen. Il n'y a pas ceux qui sont pour l'Europe et ceux qui sont contre. C'est beaucoup trop simplificateur. Il y a des conceptions différentes de la nature de l'Europe

à promouvoir, et cela mérite un vrai débat. Il y a surtout, monsieur le ministre, des Français qui souhaitent y voir plus clair pour mieux apprécier les choix que vous leur proposerez. La foi du charbonnier les a quittés. Donnez leur la foi qu'autorise la connaissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

M. Jean-Claude Lenoir. Ainsi que vous l'avez observé, monsieur le ministre, la question des entreprises publiques françaises dans le contexte européen est un sujet d'actualité, récemment abordé dans cet hémicycle et souvent aussi dans les médias. Je souhaite profiter du présent débat pour poser plusieurs questions et connaître le point de vue du Gouvernement sur les différents aspects de ce dossier.

D'abord – est-il utile de le rappeler ? – un certain nombre de grandes entreprises françaises sont confrontées, de par leurs structures, de par leur statut et de par leurs missions, aux profondes évolutions que va entraîner le renforcement de l'Union européenne. N'en doutons pas : de grands intérêts économiques, financiers, sociaux sont en cause, et il est important que le Parlement puisse apporter des réponses, comme il est important qu'il puisse connaître les éléments d'information nécessaires à sa réflexion.

Une évolution – est-il utile de le rappeler ? – est nécessaire. Il importe néanmoins que nous veillions à ce que les acquis les plus positifs et la performance économique et financière du modèle français d'organisation des entreprises exerçant une mission de service public puissent être préservés.

J'ai, à cet égard, pris l'initiative de créer un groupe d'étude sur l'évolution des entreprises de service public dans le contexte européen, groupe qui réunit une cinquantaine de parlementaires et qui a entrepris de travailler de près avec les responsables des entreprises publiques et avec les représentants des pouvoirs publics pour mieux appréhender cette réalité.

Voici quelques mois, un « vent » soufflait sur Bruxelles : on rêvait tout haut à un vaste démantèlement des entreprises publiques. Le bouillonnement culturel et idéologique n'a pas épargné la France, et certaines entreprises publiques se sont senties, à juste titre, menacées.

Lors du débat qui s'est tenu ici le 25 novembre dernier, je m'étais permis de demander à M. le ministre de l'industrie s'il considérait véritablement comme un danger certaines menaces que faisaient peser des fonctionnaires européens. Ne se faisait-on pas peur ? Un peu, je le crois, dans la mesure où des réponses ont été fournies il y a quelques semaines, notamment par la Cour de justice des Communautés européennes, qui a, par son arrêt *Almelo*, apporté quelques apaisements à ceux qui estimaient qu'il y avait un très grand risque.

Vous-même, monsieur le ministre, vous vous êtes exprimé de façon très claire dans notre hémicycle.

Il faut néanmoins être tenace. Et la ténacité dont ont fait preuve depuis quelques années les représentants des entreprises publiques françaises, ainsi que les pouvoirs publics, a payé.

Elle a d'abord été le fait d'EDF, qui, très menacée en 1991, apportait des réponses utiles et pertinentes aux observations de la Commission. Et la position particulièrement énergique qui a été manifestée par le gouvernement auquel vous appartenez a été de nature à apaiser les différentes formes de ce débat.

Néanmoins, la ténacité ne doit pas exclure la lucidité. Une évolution est nécessaire. Et je m'interroge sur les formes de cette évolution.

Je crois pouvoir dire, en simplifiant, que le modèle français de l'entreprise publique repose sur quatre caractéristiques : il participe à l'aménagement du territoire ; il est un modèle spécifique pour ce qui est de la concurrence et de la diversification ; il a créé un mode de gestion très particulier des ressources humaines ; enfin, il a permis une politique industrielle et technologique particulièrement performante.

Par rapport à ces quatre caractéristiques, quelles sont, monsieur le ministre, les questions que nous pouvons vous poser ?

Pour ce qui concerne l'aménagement du territoire, les entreprises publiques, nous le savons tous ici, exercent localement une mission importante, à laquelle nous sommes attachés. En quoi la logique de dérégulation qui prévaut au niveau européen est-elle susceptible de modifier les formes actuelles de cette contribution ? Peut-elle remettre en cause les implantations géographiques de ces entreprises, y compris dans ses formes les plus modestes, sur le territoire ? Peut-elle remettre en cause la péréquation des tarifs ? Quelles mesures de compensation faudrait-il prévoir dans cette hypothèse ?

S'agissant de la deuxième caractéristique, à savoir le modèle spécifique que représentent nos entreprises publiques pour ce qui est de la concurrence et de la diversification, l'Union européenne pose le principe de l'égalité des conditions d'accès et de l'ouverture de la concurrence. Ainsi, le principe de spécialité qui caractérise nos entreprises publiques peut être remis en cause. Ouverte à la concurrence d'autres entreprises, nationales ou étrangères, l'entreprise de service public doit pouvoir se diversifier et investir librement à l'étranger. Comment les évolutions de la réglementation peuvent-elles prendre en compte ces aspects ? Comment s'assurer que les conditions de la libre concurrence sur le marché européen sont parfaitement réciproques ?

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, les grands services publics français ont longtemps été – et ils le sont encore – des laboratoires de progrès social. Aujourd'hui, je vous interroge. Que signifie le progrès social dans les entreprises ? Et, accessoirement, que souhaitent réellement les personnels ? Quelles méthodes de gestion d'entreprises concurrentielles peuvent-elles être introduites dans la gestion des entreprises exerçant une activité de service public ?

Enfin, comment concilier ces impératifs contradictoires et gérer ces contraintes ?

Dernière caractéristique : la politique industrielle et technologique particulièrement performante de ces entreprises publiques. Il faut, à cet égard, constater que certains progrès ont été possibles en France grâce au statut de ces entreprises publiques. Point n'est besoin de rappeler les acquis obtenus grâce à de grandes entreprises pour ce qui est de centrales nucléaires, des matériels électriques, des centraux téléphoniques, du Minitel, du TGV, de l'Airbus, des lanceurs de satellites, etc. Or nous pouvons nous demander si la dérégulation des marchés publics et leur ouverture à la concurrence internationale ne risquent pas de remettre en cause la permanence de ces politiques industrielles et leur performance ? Enfin, quelles seront les conséquences sur la capacité d'innovation technologique sur la balance commerciale, l'emploi et la croissance ?

En définitive, monsieur le ministre, n'y a-t-il pas lieu de proposer à l'Europe que certaines des caractéristiques de ces entreprises publiques puissent être considérées comme des acquis dans la construction européenne? Nous avons - c'est une spécificité française - un modèle de service public. Ne faut-il pas réfléchir à la définition d'une notion européenne de service public ou de service d'intérêt général? Il y a là, me semble-t-il, une piste à explorer. Nous devons prendre l'initiative de faire des propositions à nos partenaires dans le contexte européen, car nous sommes bien obligés de constater que les textes de base - le traité de Rome et le traité de Maastricht - laissent subsister de nombreuses zones d'incertitude. Ces zones d'incertitude créent un climat défavorable à l'investissement et au développement, et les stratégies de certaines entreprises risquent d'être remises en cause à l'occasion de directives ou de jurisprudences européennes mal anticipées.

Il paraît nécessaire qu'à côté des principes fondamentaux de concurrence et de libre-échange, les textes européens traitent des principes généraux du service public et lèvent les incertitudes juridiques actuelles.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je souhaitais poser dans le cadre du présent débat. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le malaise actuel tient à ce que l'Europe donne souvent le sentiment de faire le contraire de ce qu'il faudrait, d'agir de façon tatillonne et autoritaire sur des sujets ordinaires et d'échouer sur les grandes questions.

Je choisirai une comparaison qui va peut-être vous surprendre. L'Europe, c'est comme l'intercommunalité : entreprendre à plusieurs ce que les communes prises isolément ne savent pas faire, comme les schémas directeurs, les grandes infrastructures, les transports, l'accueil des entreprises, un taux unique de taxe professionnelle. Si l'intercommunalité cherche à effacer les communes et à accaparer leurs compétences, elle est morte!

Car l'Europe est loin de rendre les services qu'on attend d'elle.

Dans la conduite de l'économie, pourtant au centre des compétences de la Communauté européenne, que de désillusions! Il est clair que la politique des grands travaux n'est qu'une réponse partielle au problème du chômage, d'autant que les emprunts à mobiliser au niveau communautaire seront, bien entendu, sévèrement encadrés par les directions du Trésor de ceux des pays membres qui mettent la maîtrise de l'inflation avant l'emploi.

Des « programmes d'intérêt communautaire », affublés d'habiles acronymes, ne tiennent pas lieu de véritables politiques.

Je dis cela pour rappeler pourquoi il faut à l'Europe une volonté politique forte. M. le ministre des affaires étrangères a eu, lui-même, des mots très justes à ce propos.

Il importe de dégager l'intérêt communautaire qui s'imposera à tous sur les sujets les plus graves et les plus difficiles.

Il faut accepter que les institutions européennes en soient capables. Sinon, l'Europe régressera et se perdra, écrasée sous le poids de ses propres responsabilités.

Il ne s'agira pas - faut-il le rappeler? - de bâtir une sorte de pouvoir fédéral. La Communauté européenne - l'« Union européenne » aujourd'hui - n'a toujours qu'un nombre limité de compétences, qui lui sont confiées, et qui restent contrôlées, par les Etats membres. Nous ne sommes pas là dans le fédéralisme.

Ces compétences sont contrôlées aussi par la Cour de justice. Mais ce contrôle n'est pas exercé de façon satisfaisante.

En réalité, l'Europe communautaire cherche, depuis son origine, sa voie sur un terrain nouveau, qui est plus que la diplomatie intergouvernementale et qui n'est pas, bien entendu, l'intégration de type fédéral.

Il faut à l'Europe un vrai pouvoir politique. Or il n'y a pas de pouvoir politique fort sans légitimité démocratique, non seulement celle de l'assemblée de Strasbourg, mais aussi celle des parlements et des gouvernements nationaux.

Il n'y a pas de pouvoir politique fort sans un exécutif ayant la capacité d'agir, appuyée sur une véritable légitimité.

Il n'y a pas de pouvoir fort sans un contrôle politique exercé par les Etats membres, c'est-à-dire essentiellement, mais pas exclusivement, par le Conseil des ministres.

Soyons réalistes et pragmatiques! Soyons imaginatifs, aussi! Car il faut maintenant se projeter plus loin dans l'avenir.

Soyons lucides enfin - ce que nous ne sommes pas toujours!

Le Conseil des ministres n'a pas vocation à être l'embryon d'un gouvernement européen. Il en est bien incapable. Nous savons comment la Commission excelle dans l'art de se fabriquer des majorités. L'idée de réserver la présidence aux grands Etats ne tient pas un instant. Imaginez le tollé dans une intercommunalité qui pratiquerait de la sorte!

Quant à l'idée d'une présidence de longue durée, elle était davantage envisagée pour éviter de se poser des questions de fond. Une telle présidence impliquerait une majorité stable. Il n'y a pas de majorité à douze actuellement. Il n'y en aura pas non plus à seize, et encore moins à vingt-deux ou plus!

Le Conseil des ministres est la future « Chambre haute » - ayons le courage de le dire! Mais une chambre haute qui conservera pendant longtemps la réalité ultime du pouvoir politique dans ce jeu des institutions communautaires.

Il ne faut pas avoir peur de vouloir une Commission forte, composée d'hommes d'Etat choisis comme tels par les gouvernements. Ils ne seront pas des « super-fonctionnaires », mais de vrais politiques, capables - ce qu'ils ne sont pas actuellement - de mettre en jeu leur responsabilité devant le Conseil et devant le Parlement européen.

L'instauration d'une responsabilité individuelle à côté de la responsabilité collective de la Commission serait de moins grave portée et pourrait peut-être avoir, elle, le mérite d'être effective. J'aurais assez bien vu, il y a quelques mois, un certain commissaire irlandais, prêt à partir dans le privé, sacrifié sur l'autel de la reprise en main des négociations du GATT par le Conseil des ministres.

Je sais que le traité de Maastricht a diminué le rôle de la Commission dans ses compétences nouvelles. Mais je crois que c'est à tort et qu'il ne s'agit pas là de la moindre des erreurs de ce traité de Maastricht.

Le troisième pilier des institutions, l'assemblée de Strasbourg, mérite, enfin, bien des aménagements.

Cette assemblée mêle l'outrecuidance - elle s'était autoproclamée « Parlement » voici quelques années avant que les traités n'entérinent cette nouvelle appellation - à l'inefficacité de son action. Pourquoi ?

Sans doute parce qu'elle est mal élue. Nous en avons tous beaucoup parlé.

Sans doute aussi parce que l'ambiance régnant à Strasbourg, les procédures complexes, la masse de travail aussi pour ceux qui suivent l'examen des textes, coupent irrémédiablement les députés européens de leur base. L'émiettement des groupes et des nations dans les groupes accentue ces défauts.

Mais ne tirons pas sur l'ambulance et ne demandons pas trop à une assemblée dépassée par ses charges ! Au moins doit-on exiger d'elle qu'elle se ressource auprès des assemblées comme la nôtre. Est-il normal qu'en douze mois il n'y ait eu aucun retour de la part du Parlement européen aux avis et résolutions que nous avons adoptés, au sein de notre délégation pour les Communautés ou au sein de cette assemblée, et portés à la connaissance des parlementaires de Strasbourg ?

Les rapports soumis à délibération du Parlement européen ne pourraient-ils contenir les positions adoptées par les Parlements nationaux ? Je vous soumetts cette idée.

A cette condition - et à bien d'autres, qu'il faudrait définir -, on pourrait envisager de renforcer le rôle de l'Assemblée de Strasbourg, parce que la légitimité populaire s'y exprime, et aussi parce que ce renforcement est nécessaire pour l'avenir.

Puissent les négociateurs de demain avoir l'intelligence créatrice d'un Sieyès adoptant les principes de Montesquieu, ceux des « poids et contrepoids » qui feront que le char de l'Europe ne s'embourbe ni ne s'emballe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Reyman.

M. Marc Reyman. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en tant que député européen sortant, j'aimerais apporter une contribution à ce débat sur deux points : la réforme du mode de scrutin et l'interdiction du cumul des mandats national et européen.

Le Parlement européen avait adopté, conformément à l'article 138 du traité, le 10 mars 1993, à une très large majorité, une résolution en faveur d'un mode de scrutin uniforme fondé sur le principe de la représentation proportionnelle. En dépit de cette résolution, le Conseil n'a pas arrêté de dispositions permettant l'élection du Parlement européen selon une procédure électorale uniforme.

Le système en vigueur en France n'est pratiqué dans les grands pays qu'en Espagne. Les Britanniques ont opté pour le scrutin uninominal à un tour et les Allemands voient coexister un double système : l'élection dans le cadre de chaque Land pour les parlementaires CDU et CSU et l'élection dans le cadre d'une circonscription nationale pour ceux du SPD et du FDP. L'Italie a divisé son territoire en cinq grandes circonscriptions et pratique en outre le vote préférentiel.

Le système actuel permet d'assurer une représentation équitable de l'ensemble des sensibilités politiques. C'est là son seul avantage. Les inconvénients sont par contre massifs.

Le citoyen est amené à choisir entre plusieurs listes menées par des grands leaders nationaux. La tentation est donc de privilégier les considérations de politique intérieure par rapport aux questions européennes, dans le

cadre d'un scrutin le plus souvent perçu et présenté comme une sorte de sondage en grandeur nature permettant de photographier le rapport de force entre les partis ; c'est d'ailleurs la démonstration qui vient d'être faite.

L'électeur ne connaît le plus souvent que les candidats en tête de liste. Il n'a aucune conscience d'être localement représenté par tel ou tel élu.

Il ressent une véritable frustration, due à l'absence de tout relais démocratique. La toute-puissance des partis politiques, et plus précisément des états-majors centraux, sur la composition des listes engendre un certain nombre d'effets pervers.

Cette relation de dépendance par rapport aux partis peut très logiquement conduire le parlementaire soucieux d'être réélu à privilégier les exigences de son insertion dans la hiérarchie du parti au détriment d'un travail parlementaire mal connu et faiblement valorisant. Ainsi, la composition des deux principales listes, PS et UDF-RPR, s'est faite en dehors de toute considération du travail parlementaire accompli.

Le parlementaire, par ailleurs, même s'il dispose d'une certaine implantation locale, ne connaît pas les frontières géographiques du secteur qu'il est censé représenter. Phénomène aggravant : la distribution géographique des parlementaires sur le territoire national est très déséquilibrée et fait une part excessive à l'Ile-de-France par rapport à la province

M. Aymeri de Montesquiou. C'est vrai !

M. Marc Reyman. C'est ainsi que certaines régions sont complètement absentes de la représentation européenne, telle l'Alsace-Lorraine, du moins sur la liste de la majorité UDF - RPR, alors que cette région a envoyé massivement à l'Assemblée nationale des représentants de la majorité.

Il appartient au Parlement national de voter une nouvelle loi applicable au scrutin européen en s'inspirant d'un scrutin proportionnel dans le cadre de circonscriptions régionales à définir pour combler le déficit démocratique entre les citoyens français et leurs représentants au Parlement européen. Les différentes propositions de loi déposées par M. Lamassoure, naguère, ainsi que par M. Millon et M. Zeller, constituent des pistes intéressantes. Je crois savoir que l'opposition n'est pas hostile à cette réforme. Le moment est donc opportun pour la réaliser. Les futurs candidats dans les régions auront le temps nécessaire pour se préparer et faire connaître enfin leur travail, ignoré des électeurs, ce qui contribuera à faire diminuer l'abstention.

J'en viens maintenant au problème du cumul des mandats. Il s'agit d'une affaire délicate. Il est clair, en effet, que l'accomplissement d'un mandat de parlementaire européen suppose une activité à temps plein, et il est frappant de voir qu'il y a une corrélation étroite entre l'efficacité parlementaire de certaines délégations nationales, allemande ou britannique par exemple, et l'absence de tradition de cumul dans ces pays.

Dès lors qu'on adopterait un système de circonscriptions régionalisées, il n'y a guère de raison de ne pas étendre au mandat européen l'interdiction de cumuler deux mandats parlementaires, comme c'est le cas aujourd'hui pour les députés et sénateurs.

J'ai participé, à Bruxelles, à de nombreuses réunions de commission, dont les travaux devaient être interrompus faute du quota minimum requis pour voter, en présence de nombreux assistants techniques - secrétaires, interprètes - et d'un public véritablement médusé devant cet absentéisme.

Je souscris entièrement à la déclaration liminaire du ministre des affaires étrangères : oui, l'Europe est à la croisée des chemins.

Je rappellerai, en conclusion, les paroles de Paul-Henri Spaak : « Les meilleurs Européens ne sont pas ceux qui, avec les plus belles, les plus généreuses idées, sont découragés quand elles ne se réalisent pas. Les bons Européens sont ceux qui savent où sont les difficultés, essaient de les résoudre et ne se laissent jamais décourager ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au risque d'être en désaccord, pour une fois, avec mon ami et excellent ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, je dirai que la consultation électorale que nous venons de vivre en Europe ces derniers jours doit être comprise par tous les Européens comme une source d'inquiétude plus que de confiance dans l'avenir de l'Union européenne. Sauf en Autriche, où le résultat très positif du référendum d'adhésion montre que ceux qui n'y sont pas encore gardent intacte leur foi dans l'Europe, partout, en effet, le vote de dimanche traduit surtout une défiance, une déception européenne, en même temps qu'une préoccupation dominante à l'égard des problèmes de politique intérieure des différents États.

La montée continue des taux d'abstention dans les différents États membres de l'Union, la brutale explosion, en France et en Italie, notamment, de défoulements populistes en tout genre, bref, le désenchantement européen dont parlait tout à l'heure Valéry Giscard d'Estaing, sont dus à deux causes désormais bien connues et sur lesquelles il est inutile de s'étendre longuement.

D'abord, au fait que l'Europe n'apporte pas de réponse aux deux questions capitales que se posent tous les Européens : le chômage et la guerre.

Le chômage, d'abord. Avec 17 millions d'exclus du travail, l'Europe est la seule région développée à atteindre un taux de chômage avoisinant 11,50 p. 100. Ce pourcentage est à rapprocher des pourcentages japonais, de quatre à cinq fois moindre, et des créations d'emplois aux États-Unis, de l'ordre de 450 000 par mois ces derniers temps. Or chacun voit bien qu'aucun des mécanismes économiques communautaires - des « paquets », comme on dit à Bruxelles - lourds et coûteux proposés régulièrement par la Commission ne constitue une réponse crédible à ces défis.

La seconde préoccupation non satisfaite des Européens, qui les angoisse et devrait redevenir la raison d'être de l'Union, est évidemment la paix. Nous célébrons le cinquantième anniversaire de la libération de l'Europe, et c'est la première fois que des élections au Parlement européen ont lieu alors que la guerre est de retour sur notre continent et que des pays s'entredéchirent à nos portes.

Là encore, malgré les efforts méritoires déployés par le nouveau gouvernement français depuis un an, et surtout les efforts d'Alain Juppé, forcé est de constater que si la France a désormais une politique en Bosnie, l'Union européenne donne l'image de l'impuissance et de l'échec face à l'instabilité de l'après-guerre froide et au retour de la guerre en Europe.

Bien que médiocre pour ses auteurs, l'épisode de la liste Sarajevo et le bref emballement médiatique qui l'a entouré, il y a quelques semaines, ont eu le mérite de montrer que, là encore, nos concitoyens ressentent l'impuissance européenne avec beaucoup d'angoisse.

L'autre raison essentielle du désenchantement européen tient au fait que l'idée européenne elle-même apparaît aujourd'hui comme fatiguée, épuisée, vidée de toute vision, de toute ambition, bref, de rêve.

En recherchant, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'unité de nos nations, les pères fondateurs de l'Europe avaient voulu sauvegarder la liberté à l'ouest du continent face au totalitarisme soviétique. Ils avaient voulu aussi promouvoir la réconciliation européenne, et d'abord la réconciliation franco-allemande, pour mieux ancrer la paix de façon durable entre nos nations. Leur but était de débarrasser enfin l'Europe de la malédiction de ces nationalismes qui, à trois reprises en moins d'un siècle, nous avaient conduits à la guerre et au suicide collectif. Leur ambition était de remplacer les pulsions nationalistes, la peur, la haine de l'autre, la volonté de conquête des siècles précédents, par une identité européenne partagée par tous, faite de démocratie et de liberté. Ils voulaient enfin, par l'ouverture des frontières, assurer la prospérité de nos sociétés.

De ce grand rêve qui devait enthousiasmer des générations entières il y a quarante ans, que reste-t-il pour nos jeunes aujourd'hui ? S'ils consomment les mêmes produits dans les mêmes supermarchés, s'ils écoutent la même musique pop et se nourrissent des mêmes séries américaines à la télévision, les Européens ne se retrouvent ni dans la bureaucratie bruxelloise, qui inonde les États de textes - 1 200 textes, pour la plupart inutiles ou superflus, sont examinés chaque année par la délégation aux Communautés européennes de l'Assemblée - ni dans ses institutions, incroyablement complexes et lointaines, à commencer par le pseudo-Parlement européen qu'ils viennent d'élire dimanche, ou par la Commission, qu'ils savent toute-puissante mais politiquement irresponsable.

Nous aurions tort, je le dis avec solennité, d'ignorer ces phénomènes et leurs conséquences sur l'opinion publique européenne car il s'agit bien - et j'insiste sur ce point - d'un divorce croissant entre les Européens et la construction européenne, qui est faite à côté d'eux, essentiellement par des bureaucrates. Car on ne fera pas l'Europe à coup de directives ou même de traités incompréhensibles sans les peupler ou contre eux. La progression mécanique d'une construction juridique ne suffit plus aujourd'hui. L'Europe vit en effet, et c'est vraiment capital, un tournant de son histoire, un tournant existentiel, comme l'a dit très justement Alain Juppé ; son avenir n'est nullement garanti.

Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est que, dans l'après-guerre froide, le sort de l'Europe, notre histoire, notre avenir, résulteront de la confrontation entre deux forces immenses que la fin de la guerre froide a brutalement mises en branle : la force de désintégration venue de l'Est, avec son cortège de nationalismes, de xénophobies et de guerres brutalement ressuscitées des placards du traité de Versailles-Trianon, et, par ailleurs, la force d'intégration que les Européens de l'Ouest seront ou non capables de faire revivre à partir des institutions qu'ils ont héritées de la guerre froide et qu'ils doivent aujourd'hui impérativement repenser.

Repenser l'Europe, c'est prendre conscience de son enjeu et en faire prendre conscience à nos concitoyens.

Enjeu pour notre prospérité face aux puissants, aux géants capitalistes de la zone américaine ou de la zone asiatique. Il est clair que seul l'ensemble européen est susceptible de protéger les intérêts de nos pays. L'exemple des négociations du GATT a montré à tous les Français, même aux plus sceptiques, qu'un État isolé ne peut rien contre 130, mais que, s'il est capable d'aligner derrière lui

la puissance économique de l'Union européenne, il peut l'emporter, faire entendre son point de vue et même obtenir la renégociation d'accords qui ne prenaient pas suffisamment en compte ses intérêts.

Enjeu, aussi, pour la paix. Qui ne comprend aujourd'hui que seul l'élargissement de la zone de sécurité et de prospérité de l'Ouest européen vers l'Est peut nous protéger d'une contagion autrement inévitable des instabilités, sinon de la guerre ? Qui ne comprend aussi que les défis lancés par la déstabilisation de notre périphérie sud - je pense au Maghreb et à l'Afrique - tout comme le contrôle des flux migratoires du Sud vers le Nord passent par une politique de développement ambitieuse et nouvelle que seule l'Union européenne, en raison de sa taille, peut mener à bien.

Mais soyons lucides. Le besoin d'Europe dont je viens de parler, s'il n'est pas pris en compte dans une entreprise où les nations conservent leur identité et reconnaissent leurs intérêts propres, est condamné à l'échec. Or j'ai la conviction que le processus technocratique de construction européenne qui a prévalu ces trente dernières années et a atteint son point culminant avec le traité de Maastricht - probablement la plus grande cathédrale juridique jamais construite - est désormais dépassé par l'histoire et conduira inévitablement au divorce définitif entre l'Europe technocratique et celle des citoyens.

De ce point de vue, le rendez-vous de 1996 sera un tournant capital. Il nous offre en effet l'occasion de remettre à plat l'ambition européenne, de redonner un contenu à l'idée européenne, de bâtir des institutions suffisamment souples et efficaces pour que l'Europe fonctionne et qu'elle fonctionne avec l'appui des peuples.

J'indiquerai très rapidement les quatre directions qui devraient guider notre action lors du moment capital que sera la renégociation de 1996.

L'élargissement, d'abord. Le concept d'Europe de l'Ouest, anomalie historique créée par les armées de Staline, est mort avec la fin de la guerre froide. L'Europe ne peut plus se concevoir comme un club de riches, elle redevient simplement l'Europe et a vocation à s'ouvrir vers toutes les démocraties de l'Est. Telle était l'ambition du général de Gaulle il y a trente ans. L'histoire nous offre aujourd'hui les moyens de la mener à bien.

La paix, ensuite. J'ai démontré dans un rapport récent que j'ai eu l'honneur de remettre à la délégation de l'Assemblée pour les Communautés européennes que, contrairement à ce qu'on nous expliquait en 1991 et 1992, l'impuissance de l'Europe lors du premier grand rendez-vous avec l'histoire en Yougoslavie n'est pas due à l'absence d'Europe, au fait que la PESG n'était pas mise en œuvre. Ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas assez d'Europe que l'Europe a raté ce rendez-vous avec l'histoire, mais parce qu'elle n'avait ni volonté ni moyens.

Comment remédier à cela ? J'ai proposé dans mon rapport de créer un instrument politique souple, un Conseil européen de sécurité, émanation du Conseil des ministres, d'impliquer les Parlements nationaux dans l'emploi de la force, et enfin, de créer des moyens militaires réels, à savoir une force d'intervention rapide pour les interventions extérieures, ainsi qu'un réseau d'alerte et de satellites et un système d'avions de transport pour projeter cette puissance.

Troisième point : la prospérité. Celle-ci résultera non pas de dates arbitrairement fixées par un traité pour le passage à telle ou telle phase de la monnaie unique, alors que d'autres pratiquent la dévaluation compétitive à l'intérieur même de l'Union ou mènent des politiques économiques ou sociales radicalement différentes, mais

bien du rapprochement des politiques économiques dans le sens d'une plus grande compétitivité, d'un rapprochement qui adapte sans le détruire notre système de protection sociale, lequel fait lui aussi partie de la civilisation européenne.

Dernier enjeu capital : la maîtrise des flux migratoires, qui sous-entend la définition de codes de la nationalité communs dans les différents Etats - non, monsieur le ministre, l'accord de Schengen n'est pas mis en cause par un défaut de fonctionnement des ordinateurs mais bien parce que les nations européennes ont des politiques différentes en ce domaine -, et, au-delà, la définition d'une politique de développement ambitieuse permettant à la population de nos voisins du Sud de s'épanouir sur place et non pas de s'inscrire au chômage dans nos banlieues.

Une telle ambition passe par une Europe dont les institutions seront nécessairement très différentes de ce que nous connaissons aujourd'hui : il faut avoir le courage de le dire. Une Europe à 20 ne pourra pas continuer à déléguer deux commissaires par pays ni consacrer trois ou quatre heures à des tours de table interminables à chaque réunion ministérielle ; elle ne pourra pas se borner à une présidence tournante tous les six mois ; elle ne pourra pas continuer à élire des députés choisis par 65 000 citoyens au Luxembourg, 650 000 en France, 820 000 en Allemagne ; elle ne pourra pas laisser filer un budget qui augmente de façon exponentielle, ce qui se traduit aujourd'hui par 10 p. 100 de fraude non contrôlée par personne, soit 50 milliards de francs au total.

Sachons-le : la vraie discussion européenne des années 1995, 1996 et 1997 verra deux idées dominer le débat.

Il y aura ceux qui prétendront régler le problème par une fuite en avant fédéraliste. Je suis convaincu de l'échec d'une telle tentative, car aucun grand Etat, même ceux qui, aujourd'hui, prétendent s'inscrire dans une logique fédérale, ne l'acceptera.

Il y aura, au contraire, ceux qui rechercheront l'efficacité, le pragmatisme et la démocratie, et qui s'efforceront de créer l'Europe de la réalité, par définition à géométrie variable, dirigée, autour de l'axe franco-allemand, par un directoire des grands Etats dans lequel les Parlements nationaux seront représentés ; c'est cela qui constituera le Parlement européen de demain.

Nous voici donc à l'aube de choix décisifs et de révisions déchirantes.

L'approche progressive, technocratique et parcellaire de nos pères est morte. L'Europe politique naîtra ou bien l'Europe mourra, et cette Europe-là ne pourra naître que si les institutions actuelles sont très profondément modifiées en fonction des réalités géopolitiques, c'est-à-dire du poids réel des nations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou, dernier orateur inscrit.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'idée européenne, dans ses déclinaisons multiples, est maintenant largement acquise.

Qu'on la considère comme inévitable ou indispensable, tout le monde s'accorde sur l'inéluctable constitution d'une entité européenne.

Dans le court laps de temps qui m'est imparti, je voudrais développer un paradoxe qui illustre le très mauvais fonctionnement des institutions européennes actuelles : plus on se convainc de la nécessité de l'Europe, plus on s'interroge sur son efficacité.

Tout se passe comme si plus les grands idéaux de 1956 se concrétisent, plus la Communauté, et maintenant l'Union, devient abstraite.

Le fort taux d'abstention montre à l'évidence que si l'idée européenne garde un réel capital de sympathie, la construction européenne, au point où nous l'avons menée aujourd'hui, n'est vue par beaucoup d'électeurs que comme un monstrueux édifice, incompréhensible et sans âme, un protecteur indispensable, mais inquiétant.

L'Europe de 1956, club fermé de six nations en expansion économique, dressées contre le bloc soviétique et confrontées aux survivances du protectionnisme, s'était dotée de structures correspondant à son époque, à ses moyens et à ses buts.

Mais elle ne pouvait prévoir ni la crise économique mondiale, ni la pression démographique des pays du Sud, ni l'effondrement du rideau de fer, ni le retour des nationalismes, ni le déplacement du cœur économique du monde de l'Atlantique vers le Pacifique.

Figée dans le culte des pères fondateurs, l'Europe, de plus en plus technocratique, n'a rien changé à son cap à travers tous ces bouleversements, et les grands idéaux se sont peu à peu perdus au fil des bricolages de fortune.

Mais comment pouvons-nous prétendre construire l'Europe de demain avec les débris rapiécés d'hier ? Où sont, aujourd'hui, face au chômage, face au conflit bosniaque, ces grands idéaux qui devraient entraîner l'adhésion de notre jeunesse ?

C'est pourquoi, avant de poursuivre ce qui devient une fuite en avant, il me semble urgent de marquer une pause pour donner à l'Europe des bases stables et redéfinir de façon claire ses buts, ses moyens et ses statuts par rapport aux nations qui la composent.

Un grand débat doit s'ouvrir dans dix-huit mois pour traiter de ces problèmes. Cela a-t-il un sens de faire entrer quatre nouveaux pays dans une Europe qui a moins de deux ans à vivre sous sa forme actuelle ?

Ce débar sera en théorie le dernier et fixera l'Europe du prochain demi-siècle. Cela a-t-il un sens d'y faire entrer de nouveaux pays avant d'avoir modifié les institutions actuelles ? Aujourd'hui, elles fonctionnent mal parce qu'elles ont été mises en place pour six. Il est donc impossible qu'elles puissent fonctionner pour seize.

Chers collègues européens convaincus, pour provoquer l'adhésion des sceptiques faisons preuve de courage. Le courage est l'ingrédient indispensable à toute décision majeure. Soyons pro-européens en disant non aux nouveaux impétrants. En disant non tant que les institutions n'auront pas été modifiées. Effaçons cette calamiteuse décision de Lisbonne puisqu'elle est mauvaise et que nous le savons.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Europe doit vivre, mais pas n'importe quelle Europe ; l'Europe doit s'élargir, mais pas n'importe quand.

Bienvenue à l'Autriche et à la Scandinavie, bienvenue au groupe de Visegrad et à l'Europe de l'Est qui se profile derrière, mais seulement après une profonde réflexion sur nos structures et nos buts, seulement après la révision de nos institutions en 1996.

Au nom de l'Europe de demain, sachons dire non à la dilution de l'Europe d'aujourd'hui.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Je voudrais féliciter et remercier tous les orateurs qui auront contribué à ce débat, notamment ceux qui ont eu le courage de rester présents jusqu'à cette heure tardive.

Comme je l'ai fait cet après-midi, je vais essayer de répondre rapidement et aussi précisément que possible aux principales interrogations et de donner mon sentiment sur les suggestions les plus importantes qui ont été formulées.

Adrien Zeller a cité Paul Valéry. Mon souvenir est un peu différent du sien. Je crois que Paul Valéry a employé le futur antérieur et qu'il a dit : « L'Europe n'aura pas eu la politique de sa pensée. » C'était donc une réflexion amère sur le passé... Cela étant, Adrien Zeller a raison de nous inviter à faire plus d'efforts pour penser l'Europe - certains philosophes, comme Edgar Morin, l'ont fait avec talent, car, cela a été dit abondamment par de nombreux orateurs, à commencer, au début de ce débat, par le président de la commission des affaires étrangères - nous vivons désormais sur un nouveau continent.

Adrien Zeller, Jacques Blanc et Marc Reyman ont eu raison de poser la question du mode de scrutin pour les élections européennes. Les conditions dans lesquelles s'est déroulée la campagne électorale ainsi que ses résultats doivent nous inciter à considérer que, la prochaine fois, nous devons élire nos représentants selon un mode de scrutin pleinement représentatif et pleinement démocratique. Ces trois intervenants ont fait des propositions dont je partage tout à fait l'inspiration. Comme l'a fait Marc Reyman, nous devons poser aussi le problème du cumul des mandats parlementaires.

M. Cazenave a formulé plusieurs remarques sur les institutions. Je partage son souci de mettre en place un système, un organe, qui cantonne l'Union européenne dans ses missions, à l'intérieur de ses compétences. J'ai parlé d'organe juridictionnel, M. Cazenave de « Haut comité de la subsidiarité » dans lequel siègeraient des parlementaires nationaux. Ces idées doivent être étudiées.

A propos de la rotation des présidences, il a insisté sur l'intérêt de la présence permanente d'un grand pays au sein de la troïka. Je lui rappelle que cela est acquis depuis la mise en vigueur du traité de l'Union européenne. Un système de travail en commun avec nos partenaires allemands va assurer, à partir du 1^{er} juillet prochain, une présidence continue entre l'Allemagne, au deuxième semestre 1994, et la France, au premier semestre 1995. Nous continuerons sous la présidence suivante, qui sera espagnole.

M. Tardito a fait un long développement sur l'Europe du Sud, sur un ton pessimiste qui ne correspond pas à son accent chaleureux. L'Europe du Sud, nous dit-il, est mal partie, et il a comparé l'évolution du niveau de vie au Luxembourg et en Grèce au cours des dernières années. Mais s'il avait pris d'autres exemples, il serait arrivé à des conclusions différentes. La Grèce est un cas à part. C'est un pays dont le niveau de vie a stagné, voire baissé par rapport à la moyenne communautaire, au cours des dix dernières années, alors que celui du Portugal s'est élevé, pendant la même période, de 51 p. 100 à plus de 60 p. 100 de cette même moyenne. De manière générale, les pays méditerranéens ont connu un taux de croissance plutôt supérieur à la moyenne communautaire. Cela étant, c'est à chacun de ces peuples de juger de sa propre situation, et nous ne sommes pas forcément les mieux placés pour leur donner des leçons.

En ce qui concerne la politique méditerranéenne de la France, je vous rappelle que, dans le projet de loi sur le développement du territoire qui sera soumis prochainement à l'Assemblée, l'Arc méditerranéen apparaîtra, ainsi que l'Arc atlantique, comme l'une des grandes priorités. Par ailleurs, je vous le rappelle, à la faveur de la réforme des fonds européens à laquelle nous avons procédé à la fin de l'année dernière et pour laquelle la France a suivi à Bruxelles les orientations données par votre assemblée saisie au titre de l'article 88-4 de la Constitution, nous avons pu faire bénéficier le bassin de Fos et une partie du bassin minier du Gard d'un classement dans l'objectif 2 ; quant à la zone méditerranéenne, elle a joui d'une extension importante au titre des zones rurales défavorisées – c'est l'objectif 5 b.

M. Boucheron, qui connaît bien les problèmes de défense, a présenté sur la politique étrangère et de sécurité une analyse que je fais mienne en totalité. L'un des objectifs que nous devons nous assigner – peut-être le plus important – est d'éviter que ne se reconstituent deux blocs en Europe et que nous nous trouvions dans la situation d'un nouveau Yalta. C'est bien l'objectif que nous visons avec, notamment, l'organisation de la Conférence sur la stabilité en Europe, appelée à déboucher sur un pacte de stabilité, et avec le partenariat que nous proposons à la Russie.

M. Diméglio est intervenu, lui aussi, sur les problèmes méditerranéens. Il nous a rappelé qu'en vingt ans la population du sud de la Méditerranée va s'accroître de 130 millions d'habitants. Ce chiffre spectaculaire nous invite à faire en sorte que notre politique d'ouverture à l'Est ne se fasse pas au détriment du Sud. M. Diméglio a développé ce thème dans son rapport de parlementaire en mission sur les nouvelles formes de partenariat économiques avec le Maghreb. L'une des priorités de la présidence française, l'année prochaine, sera l'accélération des négociations avec les pays méditerranéens. Dans cet ordre d'idées, nous sommes en train de négocier un accord de partenariat avec le Maroc et avec la Tunisie. Un mandat de négociation a été donné il y a plusieurs mois à la Commission. Nous négocions également avec Israël ; un mandat pour un nouvel accord-cadre avec ce pays a été adopté à la fin de l'année dernière, et nous avons rencontré M. Shimon Peres, hier, à Luxembourg. Enfin, nous essayons de convaincre nos partenaires d'aider l'Algérie. Je n'ai pas besoin d'épiloguer longuement sur la situation économique et politique de ce pays. C'est à l'initiative du gouvernement précédent que, en 1992, a été décidé un premier prêt en deux tranches pour redresser la balance des paiements de l'Algérie. Nous avons fait décider une nouvelle aide et nous avons enregistré hier un accord à Luxembourg pour une nouvelle tranche de 200 millions d'eus.

M. Pierre Mazeaud a fait une de ces analyses juridiques brillantes dont il a le secret. Je ne le vois pas sur ces bancs. Je le regrette ; j'aurais volontiers ferrailé avec lui sur le principe de subsidiarité.

Je crois que sur les citations du général de Gaulle, il est plus près de la vérité que le président Giscard d'Estaing.

M. Pierre Lellouche. C'est assez normal.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je relève, pour ma part, que le 15 mai 1962 le général de Gaulle a précisé qu'il n'avait jamais parlé de « l'Europe des patries ». Je relève aussi – ce qui est moins connu – que, le 22 juin 1951, il a indiqué qu'il était en faveur d'une « fédération européenne ». Est-ce à dire qu'il faut le ranger parmi les fédéralistes ? Le souci de vérité qui nous

est commun m'oblige à être plus nuancé (*Sourires*) car, dans un discours du 25 septembre 1949, il parle cette fois de « confédération des peuples », et que, le 14 novembre de la même année, il appelle de ses vœux la constitution d'un « organe confédératif des peuples ». Cela nous montre bien que même les plus grands esprits de ce siècle ont hésité sur le vocabulaire à employer, pour qualifier l'Union européenne. Cela devrait nous inciter à renouveler notre vocabulaire. Je propose, pour ma part, modestement, l'adjectif « communautaire ».

Mme Catala a posé plusieurs questions bien que nous soyons privés de sa présence, je lui répondrai. S'agissant du financement des grands réseaux, je partage son analyse. Les crédits dont nous disposons sont satisfaisants. Je la rassure quant à l'attitude de la France à l'égard de la proposition qu'avait faite initialement le ministre de l'économie allemand, M. Rexrodt, concernant la mise en place d'un groupe de travail sur la législation communautaire qui serait chargé d'alléger, voire de supprimer, les réglementations communautaires qui sont défavorables à la création d'emplois.

Nous avons donné notre accord à deux conditions. Première condition, que ce groupe fonctionne sous l'égide de la Commission parce que nous ne voulons pas la désresponsabiliser. Juridiquement, c'est elle qui a proposé la réglementation existante, c'est donc à elle qu'il revient de nous proposer des allègements ou des suppressions.

Deuxième condition, que le groupe de travail s'attache aussi aux législations et aux réglementations nationales de manière à les alléger lorsque et seulement lorsqu'elles ont des effets négatifs sur l'emploi.

Mme Catala et François Guillaume ont par ailleurs développé des thèses différentes sur le débat « Europe à la carte ou Europe à plusieurs vitesses ». Dans ce débat, je suis du côté de François Guillaume.

« L'Europe à la carte » est une formule qui peut paraître pragmatique – donc *a priori* plus efficace. Mais elle ne marchera pas. Cela signifierait que chacun dans l'Europe prend ce qui l'intéresse et laisse le reste. Par exemple, l'Allemagne s'occuperait des relations avec l'Est, l'Espagne, des relations avec le Sud, l'Italie, des fonds structurels, dont elle est la principale bénéficiaire, la Grande-Bretagne s'occuperait des relations commerciales internationales. Et tout le monde se mettrait d'accord pour que, lorsque la paix doit être maintenue quelque part dans le monde, ce soit avec des soldats français, sous les casques bleus de l'ONU et avec un financement assez largement français ! C'est le contraire d'une communauté. C'est le contraire de la solidarité. Cela ne fonctionnerait pas longtemps.

En revanche, si nous voulons avancer en étant à la fois pragmatiques et efficaces, il faut accepter plusieurs vitesses, une fois l'accord obtenu sur le point d'arrivée, qui doit être commun – je souscris tout à fait à ce qu'a dit François Guillaume : mêmes obligations, mêmes droits. Plusieurs vitesses parce que, et c'est compréhensible, certains pays ont besoin d'un peu plus de temps. Ceux qui ont vécu pendant très longtemps sous un statut de neutralité ne sauraient devenir du jour au lendemain membres du Corps européen ou membres à part entière de l'Union de l'Europe occidentale. Mais nous sommes fondés à leur demander en 1996 un engagement formel de le devenir dans un délai raisonnable. De la même manière, il est clair que tout le monde ne pourra pas passer du jour au lendemain à la troisième phase de l'union monétaire, et c'est d'ailleurs admis dans le traité de Maastricht. Enfin, à partir du moment où nous avons formé

un marché unique, où tout circule librement, nous ne pourrions pas admettre longtemps que certains pays du Nord ou du Sud de l'Europe exportent leur chômage chez leurs voisins en faisant des dévaluations compétitives.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Donc, admettons une Europe à plusieurs vitesses, mais refusons très clairement une Europe à la carte.

Je partage aussi l'analyse judicieuse de François Guillaume sur l'opportunité de favoriser la constitution de marchés communs régionaux. Lorsque nous en avons parlé pour la première fois, il y a trois ou quatre ans, aux pays d'Europe centrale et orientale, ils ont écarté cette idée d'un revers de main en craignant qu'il ne s'agisse pour nous d'un moyen de retarder leur adhésion à l'Union européenne. Or telle n'est pas du tout notre intention, au contraire ! Je fais partie de ceux qui pensent que le fait pour ces pays de se regrouper dans des organisations économiques régionales - une ou plusieurs, comme ils l'entendent - auxquelles ils donneront le contenu qu'ils souhaitent, leur apprendra à travailler ensemble, les fera bénéficier d'emblée de toutes les économies d'échelle liées à l'existence d'un grand marché et donc accélérera, en fait, le processus qui leur donnera la capacité de rejoindre notre union ou notre communauté.

Il serait bon, par conséquent, que l'accord de Visegrad ait un contenu plus substantiel et que les pays baltes poursuivent également dans la voie de la coopération qu'ils sont en train d'explorer. C'est aux Etats concernés d'en décider, nous n'avons pas à nous mêler de leurs problèmes internes, mais je pense, comme François Guillaume, que c'est une évolution souhaitable.

Le président Jacques Blanc a dit tout le bien qu'il faut penser et que nous pensons avec lui du Comité des régions.

M. Pierre Lellouche. Hum !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. A cette heure avancée, c'est certainement à la fatigue qu'il faut imputer l'enrouement qui se manifeste sur certains bancs... *(Sourires.)*

Je lui ferai une suggestion, à savoir qu'il n'est pas trop tôt, selon moi, pour commencer à réfléchir à la future réforme des fonds structurels européens. Dans la réforme précédente - l'avant-dernière - les fonds ont été concentrés presque exclusivement sur les pays méditerranéens, sur les pays dits de la cohésion. Nous avons pu corriger un peu cette concentration à l'occasion de la réforme de décembre dernier, grâce à la mise en place des grands réseaux européens, dont la France aura toute sa part puisque, sur les onze premiers projets qui devraient être décidés à Corfou, quatre concernent notre pays : quatre projets de TGV. Néanmoins, l'expérience montre qu'il n'est pas trop tôt de commencer à réfléchir quatre ou cinq ans à l'avance si l'on veut que la politique des fonds structurels puisse, à l'avenir, profiter davantage à notre pays. Voilà un sujet intéressant pour le Comité des régions.

Enfin, à l'inventeur de l'impôt sur les terres en friche, je dirai que le jour où il inventera un impôt sur les talents en friche, il en sera tout naturellement exonéré. *(Sourires.)*

Je partage l'analyse de Daniel Garrigue sur la nécessité de répartir désormais les tâches et de coordonner l'action de l'UEO et de l'OTAN. J'y reviendrai en répondant à M. Lellouche.

J'ai déjà eu l'occasion, monsieur Lenoir, de parler du problème des services publics au regard des traités européens. J'ai rappelé que l'article 222 du traité de Rome donnait compétence aux Etats membres, et à eux seuls, pour fixer le régime interne de la propriété et donc pour décider des privatisations ou des nationalisations, et que l'article 90-2 reconnaissait les missions de service public à travers l'expression « missions d'intérêt économique général ». Cela a été confirmé par la Cour de justice, notamment dans deux arrêts récents, l'arrêt Corbeau de mai 1993 et l'arrêt Almelo, qui remonte à quelques semaines.

Oui, monsieur Lenoir, nous serons vigilants et tenaces dans la défense de l'esprit français du service public. Cependant, il ne faut pas que nos grands services publics s'imaginent qu'ils seront tout à fait protégés de l'obligation du changement. Si nous sommes tous d'accord pour défendre les grands principes du service public et pour faire en sorte qu'ils soient pleinement compatibles avec le droit européen, nous ne devons pas pour autant être aveugles devant les erreurs de gestion et les mauvais résultats d'exploitation. Il est assez navrant qu'il ait fallu plusieurs années pour découvrir qu'Air France était une société mal gérée, qui s'est réveillée en 1993 avec un déficit d'exploitation de 7 milliards de francs.

Monsieur Van Haecke, j'approuve la comparaison très judicieuse que vous avez établie entre la construction européenne, union d'Etats, et l'intercommunalité, rassemblement de communes. Au fond, la communauté de communes ou le district ressemble un peu à la Communauté européenne ou à l'Union européenne.

Je crois aussi comme vous - mais ce débat nous mènerait très loin et il est bien tard - que le Conseil des ministres n'est pas l'organe exécutif de la Communauté ou n'a pas vocation à le devenir, mais qu'il constitue plutôt la Chambre des Etats, la Chambre haute. Ce qui complique un peu les choses, c'est qu'il est à la fois la Chambre haute et le souverain. Il faudra donc certainement, en 1996, clarifier un peu ces fonctions différentes.

Vous avez tout à fait raison de souhaiter un développement des relations de travail entre nos représentants au Parlement européen et les délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il faudra en parler avec les responsables de ces institutions, mais je suis prêt, pour ma part, si les uns et les autres le souhaitent, à prendre l'initiative de rencontres, de manière que nos nouveaux élus au Parlement européen travaillent de façon plus régulière avec les deux assemblées.

Pierre Lellouche est en désaccord avec Alain Juppé quant au jugement que l'on peut porter sur l'état d'esprit de nos compatriotes et des Européens au vu des résultats des élections européennes. Je suis pour ma part du côté d'Alain Juppé. Car il ne faut pas tomber dans un travers français qui consiste à juger les autres à travers le prisme de notre propre situation, voire de notre propre nombril. Dans les autres pays, on ne peut pas dire que le vote de dimanche dernier ait été un vote de méfiance ou de désenchantement à l'égard de l'Europe. Regardez l'Allemagne : les anti-Européens y ont été lourdement battus et même éliminés du Parlement de Strasbourg, et tous les grands partis de gouvernement y participent à un très large consensus sur la situation actuelle de l'Europe et sur ses progrès futurs. Regardez la Grande-Bretagne : elle a voté massivement pour l'Europe, en désavouant le parti conservateur, qui avait fait une campagne de tonalité anti-européenne.

M. Pierre Lellouche. C'est un vote qui s'explique surtout par des raisons de politique intérieure !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Regardez encore le Benelux et même le Danemark. Dans certains pays, en effet, les considérations de politique intérieure ont prévalu, mais cela n'a été possible que parce que l'Europe n'y est pas un sujet de débat majeur. En tout cas, je ne crois pas que l'on puisse dire que, globalement, le scrutin de dimanche dernier ait été un scrutin de désenchantement.

Ce qui est vrai, c'est que partout on s'interroge. Ce qui est vrai aussi, c'est que l'on s'interroge en France plus qu'ailleurs. Après les événements de mai 1968, le général de Gaulle disait, avec un humour extraordinaire mais aussi avec beaucoup de justesse : « La France, toujours exemplaire ! » Toujours exemplaire, même dans le doute ! Eh bien, cette fois encore, elle est en avance sur les autres, parce que c'est en France qu'on commence à se poser des questions fondamentales qui, en réalité, se posent à tous les Européens, mais dont peut-être les Français sont conscients avant les autres ou avant certains autres.

Je diffère également de Pierre Lellouche quand il indique, dans une formule un peu rapide, que la plupart des textes européens sont inutiles ou superflus. Qu'est-ce qui peut fonder un jugement de ce genre ?

M. Pierre Lellouche. La lecture de douze cents textes qui nous viennent de Bruxelles !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Sans doute, mais en quoi sont-ils inutiles ou superflus ? Lorsque j'ai pris mes fonctions, il y a quatorze mois, j'avais le même sentiment que vous et la première chose que j'ai faite fut de convoquer une réunion interministérielle avec quarante directeurs d'administration centrale pour passer au peigne fin les soixante projets de directive qui étaient dans les « tuyaux » à Bruxelles. Qu'ai-je constaté ? Que cinquante-neuf avaient été demandés au départ par la France, c'est-à-dire par les entreprises, les fédérations patronales ou les administrations françaises ! Certes un bon tiers étaient, en effet, inutiles. Mais, depuis cet exercice, avant de proposer des suppressions de textes européens, j'y regarde à deux fois.

Et je ne suis pas le seul à le faire, nous le faisons tous ensemble. En effet, en vertu de l'article 88-4 de la Constitution, l'Assemblée nationale est désormais saisie de tous les textes européens importants comportant des dispositions de nature législative. Après-demain, je me rendrai à Luxembourg pour un Conseil « marché intérieur » où nous allons examiner six textes qui sont tous passés devant l'Assemblée à ce titre. Dans un cas sur six, elle a souhaité que la France s'oppose à l'adoption du texte et le déclare inutile ; nous verrons si nous pourrions en convaincre nos partenaires.

Ceci pour vous mettre en garde contre une appréciation trop rapide consistant à dire qu'il y a trop de réglementation européenne. Peut-être, est-ce vrai, mais je serais tenté de dire qu'il y a aussi et même surtout trop de réglementation nationale. Voici vingt ans, on décomptait chaque année 12 000 pages au *Journal officiel* de la République française. Depuis lors, nous avons transféré un assez grand nombre de compétences au niveau communautaire, mais le nombre de pages est passé à 16 000 ! La lutte contre l'inflation monétaire a été gagnée grâce aux efforts de plusieurs gouvernements successifs. Nous devons maintenant gagner la lutte contre l'inflation législative et réglementaire.

Si j'ai émis quelques points de vue divergents de ceux de Pierre Lellouche sur ces sujets, je le rejoins, en revanche, dans les propositions constructives qu'il présente sur les problèmes de sécurité et de défense, qu'il

connaît bien, ainsi que dans l'appréciation qu'il porte lorsqu'il annonce que les institutions futures de l'Europe seront très différentes, plus différentes encore que nous ne le pensons, de ses institutions actuelles.

Je terminerai en m'adressant à mon ami Aymeri de Montesquiou, ancien collègue du Parlement européen et vice-président de la commission des affaires étrangères. Je ne crois pas que nous puissions aujourd'hui, quarante-huit heures après le vote qui a eu lieu, dire « non » à l'Autriche. Je dis donc, au contraire, tout comme vous d'ailleurs mais en le souhaitant pour tout de suite : « Bienvenue à l'Autriche ! »

M. Pierre Lellouche. Absolument ! Bienvenue à l'Autriche !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous aurions tous, je crois, préféré qu'il y ait une réforme institutionnelle avant même les nouvelles adhésions. Pour des raisons de chronologie politique qui ont été abondamment rappelées par M. Juppé et par le président Giscard d'Estaing, cela n'a pas été possible. Si bien qu'aujourd'hui, prendre une attitude négative, ce n'est pas s'opposer au principe de l'élargissement, c'est s'opposer nommément à l'Autriche, à la Suède, à la Finlande et à la Norvège. Qui, ici, en prendrait la responsabilité ?

Nous n'avons pas le droit de le faire. Les Autrichiens nous ont donné un magnifique témoignage de confiance dans la Communauté, de confiance aussi en eux-mêmes, en leur capacité de s'épanouir au sein de l'Union européenne et de lui apporter une contribution qui lui sera très utile pour affronter l'avenir.

Donc, bienvenue à ces nouveaux adhérents. Naturellement, l'exercice d'élargissement s'arrête là jusqu'en 1996. Je l'ai rappelé moi-même ce matin, au conseil de Luxembourg, de manière très précise et très ferme à nos partenaires.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vous remercie de toutes ces indications précieuses dont nous tiendrons compte, en particulier lors du Conseil européen de Corfou. Je souhaite, comme vous, qu'un nouveau débat nous permette, à la rentrée, de discuter ensemble des orientations et des priorités de la présidence française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Le débat est clos.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 14 juin 1994, de M. Raymond-Max Aubert, un rapport, n° 1375, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (n° 1336).

5

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 14 juin 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, complétant le code du domaine de l'Etat et relatif à la constitution de droits réels sur le domaine public.

Ce projet de loi, n° 1374, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, n° 912, autorisant le versement de primes de fidélité à certaines actions nominatives des sociétés commerciales, M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 1297) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 1220, modifiant la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres-experts, M. Jean Rigaud, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 1271).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 1214, tendant à modifier le livre II bis du code de la santé publique, M. Jean-François Mattei, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 1291) ;

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal, M. Jean-François Mattei, rapporteur au nom de la commission mixte paritaire (rapport n° 1369).

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 15 juin 1994, à une heure cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 14 juin 1994
et décision de l'Assemblée nationale du même jour)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra du **mardi 14 juin 1994** au **jeudi 30 juin 1994**, inclus, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé.

Mardi 14 juin 1994, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite du débat sur l'Europe.

Mercredi 15 juin 1994 :

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture :

- de la proposition de loi autorisant le versement de primes de fidélité à certaines actions nominatives des sociétés commerciales (n° 912, 1297) ;
- du projet de loi modifiant la loi n° 46-492 du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres experts (n° 1220, 1271).

Le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier le titre II bis du code de la santé publique (n° 1214, 1291).

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale, à la procréation et au diagnostic prénatal (n° 1369).

Jeudi 16 juin 1994 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à certaines modalités de nomination dans la fonction publique de l'Etat et aux modalités d'accès de certains fonctionnaires ou anciens fonctionnaires à des fonctions privées (n° 1296).

Discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 1281, 1342, 1349).

Vendredi 17 juin 1994 le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 1281, 1342, 1349).

Lundi 20 juin 1994 :

Le matin, à dix heures :

Discussion des conclusions du rapport (n° 1360) sur les propositions de résolution de MM. Jean-Claude Lefort (n° 1046), Michel Destor et Martin Malvy (n° 1073) et Franck Borotra (n° 1240) relatives aux propositions de directive du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel (E211).

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Ghana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital (n° 1284).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 6 avril 1966 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, modifiée par l'avenant du 25 février 1985 (n° 1282).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (n° 1084, 1363).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération entre la République française, le Royaume d'Espagne et la Principauté d'Andorre (n° 1233, 1365).

(Ces quatre textes ayant fait l'objet d'une demande d'application de la procédure d'adoption simplifiée (art. 103 à 107 du règlement.)

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République française et le Réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (I.N.I.B.A.P.) (n° 1210, 1364).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Jamaïque sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 1234).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lettonie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) (n° 1235).

Discussion du projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République d'Arménie (n° 1263, 1368).

Discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole d'adhésion de la République hellénique à l'Union de l'Europe occidentale (n° 1283).

Le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, en troisième lecture, du projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (n° 1268, 1338).

Mardi 21 juin 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au respect du corps humain.

L'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Déclaration du Gouvernement sur la recherche et débat sur cette déclaration.

Mercredi 22 juin 1994, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (n° 1336, 1375).

Jeudi 23 juin 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (n° 1336, 1375).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'habitat (n° 1339).

Vendredi 24 juin 1994 le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion des conclusions du rapport sur les propositions de loi de M. Pierre Lang tendant à fixer les dates de clôture de la chasse des oiseaux migrateurs (n° 1277), de M. Rémy Auedé tendant à fixer les dates de clôture de la chasse au gibier d'eau (n° 1278) et de M. Jérôme Bignon tendant à fixer les dates de clôture de la chasse des oiseaux migrateurs (n° 1280).

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'habitat (n° 1339).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'organisation du temps de travail, aux recrutements et aux mutations dans la fonction publique (n° 1337).

Lundi 27 juin 1994 l'après-midi, à *quinze heures et le soir*, à *vingt et une heures trente* :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture :

- du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 ;
- du projet de loi relatif aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de contrôle en mer ;
- de la proposition de loi tendant à préciser les missions de l'Ecole polytechnique.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité sociale (n° 1367).

Mardi 28 juin 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures après la communication du Gouvernement*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité sociale (n° 1367).

Mercredi 29 juin 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité sociale (n° 1367).

Le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion des conclusions du rapport de la commission des immunités sur les demandes de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 1371, 1372) ;

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité sociale (n° 1367).

Jeudi 30 juin 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'exploitation des voies navigables ;

Navettes diverses.

Déclaration politique d'un groupe remise à la présidence de l'Assemblée nationale le 14 juin 1994, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

GRUPE DES RÉPUBLICAINS ET INDÉPENDANTS

Les députés soussignés déclarent constituer, à ce jour, un groupe parlementaire qui prend le nom de *groupe des Républicains et Indépendants*.

Ce groupe se fixe comme objectif prioritaire la préparation de l'avenir politique, économique et social de la France.

Il affirme son attachement à la construction de l'Union Européenne, dans le respect des nations qui la composent.

Il entend promouvoir une politique de coopération réaliste et humaniste.

Il défend avec force une politique de paix fondée sur l'indépendance nationale et garantie par une défense autonome.

Il est attaché au renforcement des alliances de la France et à son rayonnement dans le monde pour promouvoir les valeurs de notre démocratie dans le respect de la volonté des peuples.

Fort de ses convictions libérales et de sa volonté de solidarité, il entend, dans une société en mutation, apporter des réponses utiles aux défis qui étreignent les Français :

- défi imposé à nos entreprises par la concurrence exacerbée d'un monde sans frontières ;
- défi imposé à notre territoire par les déséquilibres majeurs qui affectent tant les villes que les campagnes françaises ;
- défi imposé à notre peuple par la complexité de notre société et l'emprise souvent excessive de la bureaucratie ;
- défi imposé à l'Etat qui a le devoir d'assurer aux départements et territoires d'Outre-Mer un développement respectueux de leurs identités ;
- défi imposé enfin à la communauté nationale pour créer massivement des emplois et apaiser l'anxiété de sa jeunesse face à son avenir.

Le groupe des Républicains et Indépendants situe son action dans le cadre des institutions de la V^e République. Il choisit de l'exercer au sein de la majorité et d'apporter un soutien déterminé au Gouvernement qui en est issu.

Il entend exprimer ses convictions au sein de la confédération de l'UDF et dans l'union avec le RPR.

Il souhaite pratiquer une démarche d'ouverture et de coopération avec tous ceux qui approuvent clairement la politique de la majorité.

Il rappelle qu'à l'occasion des élections législatives de 1993, trois engagements notamment ont été pris, face au pays, par l'Union pour la France :

- un soutien sans faille au nouveau gouvernement ;
- une liste d'union UDF-RPR aux élections européennes ;
- une candidature d'union de la majorité dès le premier tour de scrutin des élections présidentielles.

Le groupe des Républicains et Indépendants affirme donc, tout naturellement, sa volonté de soutenir, dès le premier tour des élections présidentielles de 1995, le candidat d'union de la majorité qui saura rassembler pour mettre en œuvre des réformes qu'exige la construction de la nouvelle société française.

Signée de : MM. Hubert Bassot, Roland Blum, Daniel Colin, Raymond Couderc, Bernard Coulon, Oliver Darrason, Francis Delattre, Willy Diméglio, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Claude Gaillard, Alain Gest, Christian Gourmelen, Pierre Hellier, Philippe Houillon, Denis Jacquat, Gérard Jeffray, Gérard Larrat, Philippe Mathot, Arthur Paecht, Michel Pelchat, Daniel Poulou, Jean Roatta, José Rossi, Guy Teissier, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège.

CONSTITUTION D'UN GROUPE

Liste des membres d'un groupe remise à la présidence de l'Assemblée nationale, le 14 juin 1994, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS ET INDÉPENDANTS

(27 membres)

MM. Hubert Bassot, Roland Blum, Daniel Colin, Raymond Couderc, Bernard Coulon, Olivier Darrason, Francis Delattre, Willy Diméglio, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Claude Gaillard, Alain Gest, Christian Gourmelen, Pierre Hellier, Philippe Houillon, Denis Jacquat, Gérard Jeffray, Gérard Larrat, Philippe Mathot, Arthur Paecht, Michel Pelchat, Daniel Poulou, Jean Roatta, José Rossi, Guy Teissier, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège.

Le président du groupe, José Rossi

MODIFICATION À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, lois et décrets, du 15 juin 1994)

GROUPE DE L'UNION

POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE ET DU CENTRE

(181 membres au lieu de 208)

Supprimer les noms de MM. Hubert Bassot, Roland Blum, Daniel Colin, Raymond Couderc, Bernard Coulon, Olivier Darrason, Francis Delattre, Willy Diméglio, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Claude Gaillard, Alain Gest, Christian Gourmelen, Pierre Hellier, Philippe Houillon, Denis Jacquat, Gérard Jeffray, Gérard Larrat, Philippe Mathot, Arthur Paecht, Michel Pelchat, Daniel Poulou, Jean Roatta, José Rossi, Guy Teissier, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège.

EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

(Application des articles 103 à 107 du règlement)

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Ghana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (n° 1284).

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale (n° 1282).

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (n° 1084).

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération entre la République française, le Royaume d'Espagne et la Principauté d'Andorre (n° 1233).

Lors de la réunion de la conférence des présidents du 14 juin 1994, ces projets de loi, inscrits à l'ordre du jour du lundi 20 juin 1994, ont fait l'objet de demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée.

Conformément à l'article 104 du règlement, il peut être fait opposition à ces demandes jusqu'au vendredi 17 juin, à dix-huit heures.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Transports maritimes
(politique de la marine marchande -
navires battant pavillon des Kerguelen
ou pavillon de complaisance - personnel navigant - statut)

437. - 15 juin 1994. - **M. Daniel Colliard** attire l'attention de les récents événements survenus au Havre et à Cherbourg concernant l'embarquement, à des conditions discriminatoires, de marins chinois sur des navires de la Compagnie P & O, qui posent à nouveau la question de la politique maritime française. En effet, la majorité des navires dépendant d'intérêts français, exerçant des activités internationales, sont sous pavillon des Kerguelen ou sous pavillon de complaisance. Depuis fin 1986, date de création du pavillon « bis » Kerguelen, il est possible d'embarquer des marins étrangers à des conditions discriminatoires sur des navires français. C'est la délocalisation à l'envers, avec l'exploitation de travailleurs étrangers sur notre territoire national. Cela s'est accentué avec la dénationalisation annoncée de la CGM et la fin de l'obligation de transporter sous pavillon français les produits pétroliers. Nombre de responsables français, dont le ministre des transports lui-même, s'étant prononcés contre l'embarquement de personnel chinois sous-payé sur des navires britanniques, il lui demande d'agir de même contre la présence au rabais de marins étrangers sur des navires français, et de faire réintégrer l'ensemble des bateaux dépendant d'intérêts français sous pavillon national, assurant ainsi aux navigateurs le même régime de protection et les mêmes salaires. Il demande dans le même temps au Gouvernement d'asseoir les relations de notre pays avec les pays en voie de développement sur des bases saines, prenant en compte les intérêts réels des peuples concernés.

Personnes âgées
(dépendance - politique et réglementation)

438. - 15 juin 1994. - **M. René Carpentier** attire l'attention de **Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville**, sur les conséquences générées par l'absence de financement qui rend impossible la prise en compte des projets nouveaux pour les structures destinées aux personnes âgées et pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Transports ferroviaires
(TGV - liaisons Mâcon-Genève et Rhin-Rhône)

439. - 15 juin 1994. - **M. Jacques Boyon** demande à **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** de lui faire connaître à quel stade d'étude et de réflexion on sont les deux projets de liaison ferroviaire à grande vitesse intéressant le département de l'Ain et mentionnés au schéma national (nouvelle ligne Mâcon-Bourg-en-Bresse-Genève et variante est de la ligne nouvelle Rhin-Rhône) et le projet d'amélioration de la ligne SNCF existante Bourg-en-Bresse-Nantua-Bellegarde vers Genève.

Tourisme et loisirs
(tourisme rural - développement - voirie -
itinéraires bis - fléchage)

440. - 15 juin 1994. - **M. Henri de Richemont** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur une très vaste opération entreprise il y a quelques années concernant le fléchage d'itinéraires bis. Ces itinéraires représentent l'énorme avantage de désengorger les grands axes particulièrement encombrés en période estivale. L'idée initiale était donc d'assurer une meilleure sécurité routière. On s'est aperçu que la mise en place de ces itinéraires bis contribuait également au développement du tourisme vert en permettant aux voyageurs de découvrir des régions, des petits coins de France dont on ne soupçonnait même pas l'existence lorsqu'on empruntait des voies rapides. Par ailleurs, certains bourgs qui cherchent à développer le tourisme rural par le biais de l'hôtellerie, de villages de vacances, d'hébergement chez l'habitant, ou encore de la restauration, peuvent profiter du passage des touristes qui aiment, en empruntant ces routes, retrouver les paysages pittoresques de notre pays. Or, à l'heure où les Français sont de plus en plus nombreux à choisir le tourisme vert, la demande étrangère est déjà significative

et est appelée à se développer avec la constitution du marché unique. Malheureusement, il semble que le fléchage de ces itinéraires bis tende à disparaître et notamment en Charente. Ainsi, l'itinéraire qui relie Le Blanc, Confolens, Saint-Claud, Mansle et ce jusqu'à l'Espagne a été supprimé au moment de l'ouverture de l'autoroute. Ainsi, pour découvrir la France autrement que par ces voies rapides, il convient dorénavant de se munir de cartes routières, ce qui décourage plus d'un automobiliste. Il conviendrait de soutenir et aider le tourisme rural, par le biais notamment d'un accès facile de nos campagnes, car le tourisme constitue un instrument essentiel de la politique de l'aménagement du territoire et de revitalisation de nos zones rurales fragiles. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il est envisagé de rétablir ces itinéraires bis afin de permettre à tous de découvrir nos campagnes.

Eau
(politique et réglementation -
loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 -
application - mise en conformité
des exploitations agricoles - financement)

441. - 15 juin 1994. - **M. René André** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur les difficultés relatives aux travaux de mise en conformité des exploitations agricoles. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et de l'arrêté du 2 novembre 1993 instaurant un régime de redevance sur le monde agricole, de très nombreux dossiers ont été déposés auprès des chambres d'agriculture ou des directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Compte tenu du nombre important des demandes, les agences de l'eau ont été amenées à programmer la réalisation des travaux sur plusieurs années. Ainsi, l'agence de Seine-Normandie, qui regroupe 21 départements, prévoit la réalisation des travaux de conformité en 1994 pour les exploitations de plus de 200 UGB et en 1998 pour les exploitations de 70 à 90 UGB. La situation, actuellement, apparaît dans bien des cas complètement bloquée et il semblerait nécessaire que des mesures soient prises afin, d'une part, de permettre une mise aux normes plus rapide des exploitations de taille moyenne - de nombreux agriculteurs ayant déjà procédé à des démarches techniques à cette fin - et, d'autre part, de poursuivre la politique de périmètre de protection souhaitée par un nombre de plus en plus important de collectivités publiques. Les agences de l'eau et les collectivités locales, notamment les régions et les départements, participent de façon importante au financement des programmes de mise en conformité, mais il semblerait souhaitable que l'Etat augmente sa participation financière en ce domaine. Il lui demande quelles sont ses intentions à cet égard.

Textile et habillement
(emploi et activité -
rapprochement entre les producteurs et les distributeurs)

442. - 15 juin 1994. - **M. François Vannson** rappelle à **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** que l'industrie du textile-habillement, activité traditionnelle de la Lorraine où elle est implantée depuis plus de deux siècles, a, en dépit ou à cause des difficultés rencontrées depuis quarante ans, développé de multiples efforts pour s'adapter aux fortes mutations qui ont affecté le secteur. Parmi ces adaptations, se dessine le rapprochement des distributeurs et des producteurs. En effet, si, en France, deux tiers des vêtements sont toujours achetés chez un détaillant, l'influence des grands producteurs, via la franchise ou via la détention directe de magasins de détail, est de plus en plus forte. A l'instar des pays anglo-saxons, le secteur des chaînes spécialisées et des franchises est en pleine effervescence. En outre, la vente par correspondance accroît également son emprise, grâce notamment à l'entrée des grandes marques dans les catalogues. Enfin, si la grande distribution en hypermarchés et supermarchés n'occupe actuellement qu'une place modeste, son rôle est appelé à croître significativement dans les années à venir. En effet, certains experts considéraient que la grande distribution avait quasiment tiré tout le parti possible des importations et tendrait de plus en plus à s'approvisionner auprès des fabricants français capables de répondre aux exigences du circuit court. L'enjeu du rapprochement entre les distributeurs et les producteurs est donc majeur pour les industries du textile-habillement. Cependant, il ne doit pas s'instaurer au détriment des industriels, les centrales d'achat déséquilibrant ces relations en leur imposant des conditions très contraignantes. A cet égard, l'Etat a certainement un rôle à jouer pour établir ce partenariat nécessaire à l'avenir de l'activité

du textile-habillement. Dans cet esprit, il lui demande de bien vouloir lui donner son sentiment sur l'établissement de cette stratégie et sur les moyens à mettre éventuellement en œuvre pour sa concrétisation.

Fruits et légumes
(pommes - retraits communautaires -
élimination politique et réglementation)

443. - 15 juin 1994. - **Mme Henriette Martinez** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur les graves problèmes que posent les retraits communautaires, notamment de pommes. Elle attire particulièrement son attention sur les façons dont ces fruits sont évacués : jetés dans des décharges sauvages, dans la nature, dans les rivières, ils pourrissent avec toutes les nuisances qui en découlent pour l'environnement et les hommes (odeurs, écoulements, invasion d'insectes et même pollution des nappes phréatiques). C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui préciser très exactement : 1° quelle est la réglementation en vigueur pour l'évacuation de ces retraits ; 2° quelle est l'administration chargée de la faire respecter ; 3° quel est le pouvoir des maires dans ce domaine.

Chômage : indemnisation
(allocations - cumul avec une activité à temps partiel)

444. - 15 juin 1994. - **M. Grégoire Carneiro** attire l'attention de **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** sur l'indemnisation complémentaire dans le cas de perte partielle d'emploi. D'une part, en 1993, le ministre était signataire d'un accord avec les partenaires sociaux partenaires de l'Unedic. Cet accord prévoyait une intervention financière de l'Etat pendant 10 ans à raison de 10 milliards de francs par an. D'autre part, un grand débat s'est tenu à l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi quinquennale sur l'emploi. Plusieurs mesures concrètes ont été votées. L'une d'entre elles prévoyait que les Assedic auraient désormais à prendre en charge l'indemnisation complémentaire des chômeurs retrouvant une activité à temps partiel. Des négociations ont été engagées avec l'Unedic. Ces négociations n'ont débouché que sur la création du TRILD. Ainsi, l'Unedic a décidé de ne financer que le complément de revenus lorsque la durée du travail est sensiblement réduite dans le cadre d'accords négociés dans les PME. Cela signifie que les Assedic ne financent toujours pas l'indemnisation compensatrice pourtant inscrite dans la loi en ce qui concerne le cas des demandeurs d'emploi qui reprendraient une activité à temps partiel. A ce jour donc, après plus de six mois, une mesure essentielle d'une loi pourtant jugée urgente se trouve dans l'impasse. Il lui demande par quelle action concrète et rapide il entend rendre applicable cette mesure.

Hôpitaux et cliniques
(hôpital de Salon-de-Provence -
service d'urgence - classement comme PAU - conséquences)

445. - 15 juin 1994. - **M. Christian Kert** attire l'attention de **M. le ministre délégué à la santé** sur l'avenir du service des urgences de l'hôpital de Salon-de-Provence. Il y a actuellement une réelle inquiétude sur le maintien de ce service dans le cadre de la réflexion menée à la fois sur un plan national, où différentes études sont menées pour l'amélioration du fonctionnement de ces services, et au niveau régional avec un schéma préparé par la DRASS de la région PACA, qui prévoit une nouvelle classification à quatre niveaux d'intervention : les services d'accueil des urgences (SAU), les permanences d'accueil des urgences (PAU), les antennes locales d'accueil et d'orientation (ANACOR) et les unités locales de secours. Selon ce schéma, l'hôpital de Salon-de-Provence deviendrait une simple PAU, tout comme d'ailleurs les hôpitaux d'Arles et d'Aubagne où s'exprime une inquiétude identique. Cette classification qui serait spécifique à la région PACA rencontre donc une très forte opposition. Ainsi, pour l'hôpital de Salon-de-Provence, les chiffres sur lesquels la DRASS s'est basée pour hiérarchiser le site sont de 1991, alors que le nombre de passages aux urgences est en nette augmentation depuis deux ans, suite à des travaux de rénovation, et que son plateau technique est comparable à celui de Marçay, retenu pourtant comme SAU. Il lui demande donc si le ministère compte intervenir sur la classification proposée en région PACA et permettre ainsi à l'hôpital de Salon-de-Provence de conserver son activité normale d'accueil des urgences.

Voirie
(RN 82 - aménagement - franchissement
du col de la République)

446. - 15 juin 1994. - A la suite du terrible accident de Saint-Etienne, qui a vu une nouvelle fois un camion fou s'échouer à l'entrée sud de la ville, faisant plusieurs victimes, morts et blessés graves et de très importants dégâts, **M. Daniel Mandon** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur l'impérieuse nécessité d'aménager la RN 82 entre Saint-Etienne et Bourg-Argental, c'est-à-dire le franchissement du col de la République. Les caractéristiques de ce tronçon de route de montagne rendent en effet particulièrement dangereuses les conditions de circulation des poids lourds malgré une réglementation très contraignante interdisant la circulation aux plus de 11 tonnes. Une série d'accidents graves, qui ont soulevé une émotion considérable, vient périodiquement souligner depuis une dizaine d'années l'urgence d'une solution. A chaque drame, on espère que seront enfin prises les mesures susceptibles d'accroître la sécurité pour éviter les morts et les blessés graves (enfants et adultes handicapés à vie) victimes de ces tragédies périodiques. Il s'agit à la fois d'un problème de sécurité et d'aménagement du territoire car cette route, la fameuse « route bleue » Paris Côte-d'Azur, dont on connaît le rôle historique, qui voit chaque année la transhumance des caravanes de touristes, sert de délestage pour éviter l'agglomération lyonnaise. Face à cette situation qui s'aggrave d'année en année, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures à court et moyen terme qui pourront être prises par les pouvoirs publics.

Sports
(associations et clubs - statut - conséquences -
aides des collectivités territoriales)

447. - 15 juin 1994. - **M. François Rochebloine** appelle l'attention **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire**, sur l'urgente nécessité de revoir le régime des aides directes accordées par les départements et les communes à leurs clubs sportifs professionnels. De fait, dans leur majeure partie, ces clubs sportifs ont été constitués sous la forme d'associations sportives. Or, selon les dispositions en vigueur, toute association sportive qui organise de façon habituelle des manifestations payantes, employant des sportifs rémunérés et procurant des recettes supérieures à un montant de 2 500 000 F, doit se constituer en société anonyme au terme de la saison 1993-1994. Cette mesure touche la quasi-totalité des clubs sportifs et aura pour conséquence principale de priver ces derniers du bénéfice des aides qui leur étaient traditionnellement accordées par les collectivités locales au titre d'associations présentant un intérêt local. La perte de ces aides entraînera de graves difficultés financières puisqu'en 1992 elles représentaient respectivement 15,7 p. 100 et 35,7 p. 100 des ressources des clubs de première division et de deuxième division. Il souhaite donc savoir quelle sera la politique du Gouvernement pour éviter à un grand nombre de communes la disparition quasi certaine d'une activité créatrice d'emplois.

Procédure pénale
(garde à vue - politique et réglementation)

448. - 15 juin 1994. - **M. Gilbert Gantier** expose à **M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice**, que, d'après les déclarations faites après sa libération par un homme d'affaires français récemment incarcéré pendant une durée de douze jours en Belgique, celui-ci a fait l'objet d'interrogatoires prolongés pendant de très nombreuses heures du jour et de la nuit sans être autorisé à se faire assister d'un avocat ni à avoir lui-même accès au dossier, alors même qu'il s'agissait de problèmes d'une nature extrêmement complexe excluant, semble-t-il, la possibilité pour un individu d'avoir en mémoire les détails des opérations sur lesquelles il était interrogé. Il lui demande si des gardes à vue de même nature, effectuées sans aucun préavis, et même en quelque sorte, par surprise, sont totalement compatibles avec la Convention des droits de l'homme et si elles pourraient se produire en France, par exemple, envers un citoyen belge séjournant dans notre pays.

Textile et habillement
(politique et réglementation -
travail clandestin - Paris)

449. - 15 juin 1994. - **M. Laurent Dominati** fait part à **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** de son étonnement de constater, dans certains quartiers de Paris, l'existence persistante d'espaces de « non-droit » pour tout ce qui touche à l'application du code du travail, dont les dispositions sont ouvertement transgressées, sans que se manifeste, de façon claire, la volonté des autorités compétentes de mettre fin à de telles situations. C'est ainsi que dans le secteur de la rue Saint-Denis, fonctionnent, dans des conditions souvent dénoncées comme scandaleuses, des ateliers de confection de vêtements dont la clandestinité apparaît comme un fait communément admis et où ne sont respectés ni les droits reconnus aux salariés ni les obligations imparties aux employeurs. Dans la même zone, au carrefour de la rue du Caire, une sorte de marché noir forain du travail s'est établi, où prévalent des règles n'ayant rien à voir avec celles qui régissent le marché de l'emploi. Il demande donc, si en présence d'une situation aussi anarchique, l'administration compétente ne peut envisager de confier prioritairement à l'inspection du travail, suivant les procédures des articles L. 611-1 à L. 620-6 du code, les missions d'investigation et de contrôle que les fonctionnaires de ce corps sont habilités à effectuer et qui permettraient de sanctionner des comportements contraires à la fois aux principes de la dignité humaine et des règles élémentaires du droit social.

Impôts locaux
(redevances des mines - calcul - montant -
conséquences - communes minières)

450. - 15 juin 1994. - **M. Jean-Pierre Kucheida** attire l'attention de **M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales** sur les finances locales d'une catégorie de communes spécifiques, les communes minières. La réduction des dotations de l'Etat aux collectivités locales place ces communes dans une conjoncture difficile. Les communes les plus pauvres sont particulièrement touchées. La dotation de solidarité urbaine ne compense qu'en partie cet appauvrissement. Les communes minières sont au nombre de 800. Un examen attentif de leurs potentiels fiscaux montre qu'elles sont exsangues. Comparées aux moyennes nationales, leurs ressources sont inférieures de 50 à 70 p. 100. Deux raisons principales expliquent cette situation : l'activité minière est dotée d'un régime fiscal particulier ; or la redevance des mines n'apporte pas, à activité économique équivalente, des produits comparables à ceux de la taxe professionnelle ; l'activité minière a exclu, pendant longtemps, toute autre forme d'activité ; ces régions se sont développées selon le modèle de la mono-industrie. Le tissu économique est donc peu diversifié et, malgré les efforts entrepris par les collectivités locales et par l'Etat en matière de conversion, la récession minière constitue un choc socio-économique terrible. Pourtant, l'activité minière et ses conséquences obligent les collectivités à mener des transformations : actions économiques, restructurations urbaines, réhabilitation du cadre de vie. Certes, des crédits spécifiques ont été créés en faveur des régions minières, mais ceux-ci ne couvrent pas l'ensemble des besoins et ne pallie pas la faiblesse des ressources. Aussi, il me semble particulièrement nécessaire de réformer le mode de calcul de la redevance des mines, car la part qui revient aux communes demande à être réévaluée. Il faut également signaler que les pertes de redevances des mines consécutives à l'arrêt de l'activité minière ne sont pas compensées, comme le sont les pertes de taxes professionnelles, par le Fonds national de péréquation. Cette lacune génère de graves problèmes financiers pour les collectivités. Enfin, à l'instar des communes thermales touristiques ou des villes-centres, la situation des communes minières exigerait l'instauration d'une dotation spécifique compensant la faiblesse de leurs ressources. Réforme du mode de calcul de la redevance des mines, compensation des pertes de redevances des mines et création d'une dotation spécifique pour les communes minières, telles sont les trois mesures essentielles pour améliorer les finances des communes minières. Quelles sont les orientations que compte prendre le Gouvernement dans ce domaine ?

*Personnes âgées
(maison de retraite)*

Saint-Vincent-de-Paul - fermeture - conséquences - Caen

451. - 15 juin 1994. - **M. Louis Mexandeau** attire l'attention de **Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville**, sur les conditions extrêmement choquantes de fermeture de la maison de retraite Saint-Vincent-de-Paul à Caen, gérée par la Compagnie des Filles de la Charité. La brutalité de l'opération, le mépris dans lequel sont tenus les résidents - personnes âgées, donc particulièrement fragiles - ainsi que le personnel, l'insuffisance des informations (aucun devis sérieux n'a été communiqué, qui limiterait les travaux à une mise aux normes de l'établissement) et le refus de tout arrangement suite aux différentes propositions qui ont été faites semblent montrer, à l'évidence, que la compagnie n'a pour objectif que de se débarrasser au plus vite de l'exploitation de cette maison, au caractère social pourtant évident. D'une façon plus générale, il convient de souligner l'absence de textes légaux et réglementaires qui préciseraient les conditions de fermeture d'établissements de ce type et faciliteraient le relogement correct des intéressés, à un moment où le problème des personnes âgées dépendantes se pose avec de plus en plus d'acuité.

*Personnes âgées
(soins et maintien à domicile - financement - Loir-et-Cher)*

452. - 15 juin 1994. - **M. Michel Fromet** attire l'attention de **Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville**, sur la situation du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées du département de Loir-et-Cher. Ces services contribuent à maintenir de nombreuses personnes âgées à leur domicile et leur évitent les multiples inconvénients d'une hospitalisation. Ils sont le plus souvent gérés dans le département de Loir-et-Cher par la confédération départementale de la famille rurale. Aujourd'hui, cette confédération a obtenu du comité régional des organismes sociaux une certaine d'autorisations d'ouverture de lits sur l'ensemble du département. Malheureusement, ces ouvertures n'ont pas recueilli les financements correspondants du ministère. Cette situation entraîne quatre conséquences redoutables et pour la plupart extrêmement négatives : elle prive un certain nombre de personnes âgées de milieu rural de la possibilité d'un maintien à domicile, alors que le discours officiel est d'encourager ce maintien à domicile ; ce faisant, elle oblige certaines d'entre elles, qui ne pourront pas supporter une prise en charge totale des soins à domicile, à se tourner vers l'hospitalisation ; hospitalisation qui les déracine et bouleverse leur cadre de vie ; elle obère un peu plus les comptes de la sécurité sociale, puisqu'il est bien connu qu'une personne soignée en hôpital coûte plus cher qu'une même personne soignée à domicile ; enfin, cette situation s'inscrit à contre-courant du discours sur l'aménagement du territoire qui prône le maintien ou la création d'emplois de proximité en milieu rural. Le maintien à domicile des personnes âgées est un service créateur d'emplois ruraux. En ne donnant pas à ce service tous les moyens de son bon fonctionnement, on prive le milieu rural de ces emplois nécessaires. Il en appelle donc au ministre d'Etat, à son autorité, pour que ce dossier soit examiné avec la plus grande attention et pour que les financements nécessaires soient rapidement débloqués.

*Construction aéronautique
(REVIMA - emploi et retraite - Caudebec-en-Caux)*

453. - 15 juin 1994. - **M. Jean-Claude Bateux** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** à propos de la situation de l'entreprise REVIMA de Caudebec-en-Caux. REVIMA, ancienne filiale du groupe UTA, appartient désormais au groupe Air-France. Cette entreprise assure la révision et la maintenance des trains d'atterrissage des APU et des turbopropulseurs d'avions comme B 747, Airbus, DC 10, B 767, B 737-400, Fokker 100 et A 320. Son activité qui coïncide avec l'histoire de l'aviation l'a mise ces vingt dernières années en

tête des réparateurs agréés mondiaux. Cette entreprise de haut niveau emploie 669 personnes en contrat de durée indéterminée et couvre 200 000 mètres carrés dont 29 000 mètres carrés de surface développée en bâtiment. Un accord de maintenance avec le groupe KSSU (KLM, SWISSAIR et SAS) a pris fin après vingt ans d'existence en 1993. Le consortium possédait un stock de pièces de rechange et d'échange évalué actuellement entre 150 à 200 MF. Le rachat de ces pièces par Air-France est vital pour REVIMA. La disparition de ces pièces supprimerait en effet la charge de travail et l'outil de travail. Depuis de nombreux mois, les nombreuses formules de rachat n'ont pas abouti et les anciens membres du consortium menacent de vendre ces pièces à la concurrence de REVIMA. Le danger doit donc être très vite écarté, sinon l'effet négatif qui s'ensuivrait s'ajouterait à une diminution conjoncturelle de la charge de travail qui déjà est source de difficulté pour cette entreprise. Il souhaite donc que l'Etat intervienne pour accélérer le choix d'une décision positive. Cela est important pour l'activité immédiate mais aussi pour écarter le risque de disparition pure et simple de cette entreprise, qui ne peut fonctionner sans l'outil de travail constitué par les stocks.

DOM

(Réunion : enseignement - fonctionnement - effectifs du personnel)

454. - 15 juin 1994. - **M. Paul Vergès** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation de l'enseignement à la Réunion après les conclusions de M. Richard Delong, au nom de la commission des finances du Sénat. Il souligne que le déficit en personnel et en moyens répond de justesse à l'accroissement démographique de l'île sans pour autant permettre de réduire les écarts avec la métropole. En effet, la Réunion connaît un dynamisme démographique qui est sous-estimé, semble-t-il, par les bureaux parisiens. Le collectif de l'ensemble des syndicats et des associations de parents d'élèves évalue à 2 889 postes le déficit académique à la rentrée 1993, et à 3 221 celui de la prochaine rentrée 1994 ; cela pour une simple mise à niveau du taux d'encadrement réunionnais par rapport à celui de la métropole. Concernant l'état des équipements matériels, une étude rendue publique par le rectorat révèle que trois écoles sur quatre doivent être renouvelées dans le primaire ; leur remise en état est estimée à 1 milliard 400 millions de francs. Dans le second degré, la situation est aussi désastreuse. Or aucun établissement scolaire des DOM n'a été inscrit sur la liste nationale des collèges et des lycées dont la rénovation est demandée et sera prise en charge par l'Etat. Lorsque l'on sait que la moyenne départementale de fréquentation par établissement est de 900 élèves contre 550 en métropole, on ne peut éviter une situation pénalisante pour les enfants réunionnais ; et cela dès le début de leur scolarité. Il est clair qu'à terme, c'est l'avenir de toute une jeunesse qui est compromis. Le ministre est-il prêt à mettre en application une solution dont l'effort considérable contribuera au développement de l'île de la Réunion.

*Emploi
(politiques de l'emploi -
instructions de l'Etat visant à limiter
les licenciements dans les entreprises - application)*

455. - 15 juin 1994. - **M. Philippe Martin** attire l'attention de **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** sur la portée de la circulaire adressée le mardi 7 juin aux préfets, visant à limiter les conséquences sociales des plans de réduction d'effectifs. Ce texte, qui incite les grandes entreprises et en priorité les entreprises publiques à porter plus d'attention aux réalités humaines, vise à éviter ou limiter le nombre de licenciements. S'il est important de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le reclassement des salariés, il serait cependant souhaitable qu'elles ne restent pas lettre morte. Un certain nombre de plans sociaux sont en cours dans le département de la Marne. C'est pourquoi il lui demande quelles sont en pratique les mesures qui permettront la réalisation des objectifs de la circulaire, et sous quelle forme s'effectuèrent les contrôles.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu 1 an	116	914	
33	Questions 1 an	115	596	
83	Table compte rendu 1 an	56	96	
83	Table questions 1 an	55	154	
	DEBATS DU SENAT :			Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
05	Compte rendu 1 an	106	576	
35	Questions 1 an	105	377	
85	Table compte rendu 1 an	56	90	
85	Table questions 1 an	35	58	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire 1 an	217	338	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an 1 an	717	1 682	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

